LES GUIDES DU RÉSEAU

Aléas climatiques sur les grands itinéraires cyclables.

Un référentiel partagé pour préparer les gestionnaires de véloroutes à la gestion de crise.

Novembre 2026

réseau vélo et marche
Collectivités engagées pour les mobilités actives

ÉDITO

Le changement climatique n'est plus une perspective lointaine pour les territoires qui portent et animent les grands itinéraires cyclables. Il est déjà là, dans la récurrence des inondations qui submergent les voies vertes, dans les incendies qui condamnent des tronçons en quelques heures, dans les tempêtes qui rendent certains parcours impraticables du jour au lendemain. Ces aléas ne sont plus des événements exceptionnels : ils font désormais partie des sujets incontournables à traiter par tous les itinéraires.

Face à cette réalité, la question n'est plus de savoir si une crise surviendra, mais comment s'y préparer. C'est précisément l'ambition de ce référentiel, premier du genre, fruit d'un travail collectif. Il s'adresse à toutes les collectivités et acteurs engagés dans la gestion d'itinéraires cyclables : communes, départements, régions, syndicats mixtes, offices de tourisme, opérateurs touristiques. Qu'ils gèrent un tronçon ou un itinéraire de plusieurs centaines de kilomètres, tous sont concernés.

Ce document ne prétend pas se substituer aux dispositifs réglementaires existants, ni apporter une réponse uniforme à des situations qui, par nature, ne le sont jamais. Il propose autre chose : un socle commun, une culture partagée, des réflexes coordonnés. Parce qu'une crise sur une véloroute ne s'arrête pas aux frontières d'une commune ou d'un département, elle exige une capacité à agir ensemble, à informer de manière cohérente, à protéger les usagers avec la même exigence d'un bout à l'autre du parcours.

Préparer, anticiper, coordonner, communiquer : ce sont les quatre piliers de ce référentiel. Ils sont aussi, nous en sommes convaincues, les conditions d'un tourisme à vélo désirable, sûr et résilient, au bénéfice des voyageurs comme des territoires qui les accueillent.

Chrystelle Beurrier et Françoise Rossignol
Co-présidentes du Réseau Vélo et Marche

Sommaire

Édito 3

À propos 6

Glossaire 8

Introduction 10

Aléas climatiques et crise 12

- Définitions utiles 12
- Typologie des crises possibles 14

Principes de la gestion de crise 28

- Protection des usagers 28
- Continuité du service ou fermeture coordonnée 29
- Anticipation des situations à risque 30
- Circulation fluide de l'information 30
- Retour d'expérience et amélioration continue 31

Structure de coordination en temps de crise 32

- Cartographier les parties prenantes 32
- Principe d'organisation : comment procéder ? 33
- Répartition des rôles : qui fait quoi selon le niveau de crise ? 33

Veille, alerte et décision 34

- Assurer une veille des risques climatiques et environnementaux 34
- Créer une chaine d'alerte 36
- Analyser et qualifier l'information 38
- Diffuser l'alerte en interne 38
- Évaluer la gravité et décider 39

Gestion opérationnelle en temps de crise 42

- Modalités d'activation d'une cellule de crise (ou cellule de coordination) 42
- Composition de la cellule 42
- Les différentes fonctions de la cellule 43
- Mise en œuvre des mesures sur le terrain 44
- Signalisation et information 44
- Coordination continue et ajustements 45

Communication de crise 46

- Priorité à la sécurité des usagers 46
- Réactivité maîtrisée et progressive 46
- Adaptation aux contraintes de l'itinérance 46
- Cohérence interterritoriale 47
- Préparation des messages types 47
- Exemples de canaux communs de diffusion et usages recommandés 47
- Exemple de plan de communication en cas de situation de crise 48

Retour d'expérience et amélioration continue 52

- Formalisation des retours d'expérience 52
- Organisation de débriefings à chaud et à froid 52
- Capitalisation dans une base de données partagée 53
- Intégration dans les formations et ateliers 53

Prévention et préparation 54

- Mise à jour des plans de prévention 54
- Exercices d'alerte et mises en situation 54
- Sensibilisation et implication des partenaires 55
- Mise à jour et évolution du référentiel 55

Annexes 56

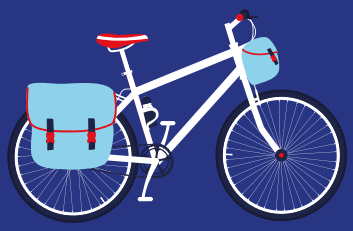
À propos

Pourquoi ce référentiel ?

Lors de l'élaboration de la stratégie nationale du tourisme à vélo, les enjeux liés au changement climatique ont été très rapidement identifiés comme autant d'impératifs à prendre en compte. Un axe dédié au tourisme durable, décliné en quatre mesures, s'est donc naturellement imposé comme fil rouge de la stratégie. Portée par les principes d'anticipation, de préparation, de prévention et de sensibilisation, la thématique entend ainsi promouvoir un tourisme à vélo plus responsable. Le présent référentiel décline l'une des quatre mesures portant sur la prévention des risques climatiques et la gestion de crise.

Consultez la Stratégie nationale du tourisme à vélo

Destination France **à vélo**
Cap vers 2030 !



Mesure 2

Prévoir un dispositif de prévention des risques climatiques et de gestion de crise.

Les itinéraires cyclables (et pédestres) n'échappent pas aux conséquences engendrées par le réchauffement climatique. Le nombre d'aléas climatiques impactant ces itinéraires et les usagers qui les empruntent ne cesse de croître : inondations récurrentes et débordements de rivières, mouvements de terrain ou éboulements, phénomènes atmosphériques comme les tempêtes et les feux de forêt… L'accélération du réchauffement climatique nous oblige donc à repenser notre relation aux territoires, à notre façon de les « habiter » comme à notre responsabilité collective face à ces aléas.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'élaboration de ce référentiel de gestion de crise. **Ce guide s'adresse à l'ensemble des gestionnaires d'itinéraires cyclables** (communes, EPCI, départements, régions, syndicats, etc.) avec un objectif partagé : **soutenir la résilience des territoires face aux aléas climatiques**. Il vise à accompagner les territoires en les aidant à :

- **mieux se préparer et mieux anticiper** les situations dites « de crise » ;
- **créer les conditions** d'une réponse efficace ;
- **structurer une réponse** opérationnelle.

Conçu comme un **mode d'emploi opérationnel**, il offre les bases nécessaires pour organiser et structurer la réaction de chacun le moment venu. Sans se substituer aux compétences des acteurs de terrain, il propose un socle commun : **méthodologie éprouvée, bonnes pratiques, outils et fiches techniques**. Il a notamment vocation à garantir que les informations essentielles soient partagées, compatibles et lisibles d'un bout à l'autre d'un itinéraire affecté par un aléa.

Document d'aide à la décision autant qu'à la préparation, ce référentiel a été conçu pour être diffusé, enrichi et approprié par chaque partie prenante de l'écosystème. Chaque acteur doit pouvoir y trouver un cadre coordonné et professionnel, sans perdre sa capacité d'initiative. **La culture de crise est avant tout un processus d'apprentissage continu et collectif**, au bénéfice du plus grand nombre.

Spécificités d'une crise sur une véloroute

Une situation de crise sur un itinéraire est susceptible de mobiliser des acteurs aux profils, aux organisations et aux niveaux de compétences très variés : communes rurales ou urbaines, intercommunalités, départements, régions, syndicats mixtes, comité régional ou départemental du tourisme, offices de tourisme, hébergeurs, loueurs, opérateurs touristiques, gestionnaires d'espaces naturels, etc.

Cette diversité d'acteurs complexifie naturellement la coordination et la cohérence opérationnelle lorsque survient un évènement climatique impactant. Elle est d'autant plus marquée que les véloroutes dépassent les limites administratives et traversent plusieurs zones climatiques, ce qui implique de composer avec :

- des capacités de réponse hétérogènes ;
- des ressources humaines et matérielles très variables ;
- des contextes réglementaires distincts ;
- des pratiques de gestion et de communication non harmonisées.

Modalités d'appropriation et de déploiement de ce référentiel

L'utilisation de ce référentiel ne peut se limiter à sa consultation ponctuelle : c'est par son appropriation progressive et collective qu'il prend tout son sens. Son efficacité repose sur son intégration dans les pratiques et les réflexes des territoires, par temps calme comme en situation dégradée.

Cela suppose un engagement concret des collectivités et des partenaires impliqués dans le développement des itinéraires, à travers plusieurs démarches complémentaires :

- **Se familiariser avec les outils et les procédures proposés**, en consultant le référentiel en dehors de toute situation de crise.
- **Utiliser le référentiel comme base pour concevoir ou adapter un plan de gestion et de communication de crise** propre à chaque territoire.
- **Élaborer un annuaire de crise local ou territorial** à partir des modèles et recommandations proposés dans ce référentiel.
- **Prendre contact avec les acteurs de la gestion de crise aux niveaux interterritorial, régional et national** pour se faire connaître et identifier les interlocuteurs clés.
- **Participer aux sessions de sensibilisation, formations thématiques et exercices** de simulation organisés par les parties prenantes.
- **S'entraîner régulièrement** à l'application des fiches réflexes et des protocoles d'alerte.
- **Relayer le référentiel** auprès des équipes, partenaires locaux et acteurs du territoire.
- **Faire remonter les retours d'expérience et suggestions** pour l'amélioration continue du référentiel.
- **Assurer la diffusion et l'application des outils** du référentiel au niveau local.

Ces modalités visent à construire une culture commune de gestion et de communication de crise fondée sur des méthodes éprouvées de gestion des situations à risque et des crises, la connaissance des risques, la réactivité organisée et la coordination interterritoriale complétée par une communication maîtrisée auprès des usagers.

LES ANNEXES

Deux types d'annexes sont jointes à ce référentiel :

- **Des OUTILS** proposant des façons de faire concrètes : tableaux à remplir, méthodologies à suivre, exemples de messages ou de plan de communication à construire. Ils sont accessibles directement via les liens hypertextes mentionnés dans le document.
- **Des FICHES RÉFLEXES**, au nombre de quatre : elles portent sur les principaux aléas susceptibles d'impacter les itinéraires. Elles ont pour double objectif d'aider à prioriser les actions et de structurer vos réponses opérationnelles et communicationnelles.

Glossaire

ARS : Agence Régionale de Santé

CDT : Comité départemental du tourisme

CRT : Comité régional du tourisme

DDT : Direction Départementale des Territoires

DOS : Directeur des opérations de secours

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ORSEC : Organisation de la réponse de sécurité civile

OT : Office de Tourisme

PCS : Plan communal de sauvegarde

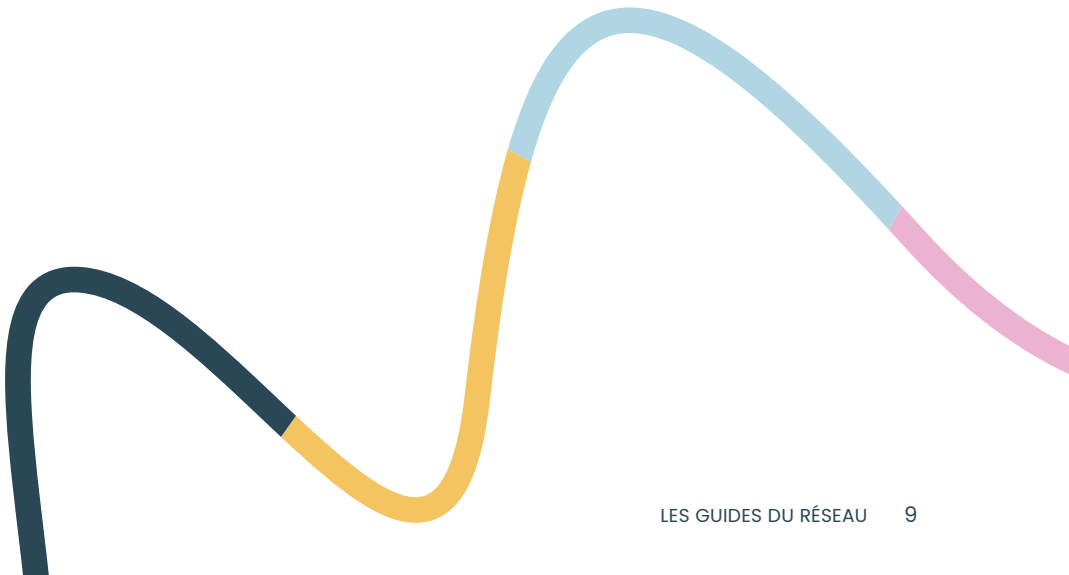
PICS : Plan intercommunal de sauvegarde

PPI : Plan particulier d'intervention

RETEX (ou REX) : Retour d'expérience

RVM : Réseau vélo et marche





Introduction

Le présent référentiel constitue le cadre commun d'anticipation, de préparation et de gestion des situations climatiques perturbatrices ou critiques, susceptibles d'affecter les itinéraires cyclables. Il vise à accompagner l'ensemble des collectivités et acteurs engagés dans le développement, l'exploitation et la promotion des véloroutes afin de **préserver la sécurité des usagers**, **d'assurer la continuité des itinéraires** et de **renforcer la résilience du réseau** des véloroutes.

Il propose une démarche méthodologique partagée couvrant l'ensemble du cycle de gestion de crise, depuis la détection des signaux faibles jusqu'au retour à la normale. Son objectif est de **renforcer la coordination interterritoriale et la capacité collective à agir de manière cohérente**. Il a vocation à servir de base commune pour élaborer les procédures propres à chaque itinéraire ou à chaque territoire tout en définissant le cadre dans lequel elles doivent s'inscrire.

Sans se substituer aux dispositifs réglementaires existants, ce référentiel vise à harmoniser les pratiques afin de :

- **disposer d'une définition commune** des situations de crise ;
- **fixer les principes partagés** pour la gestion de crise ;
- **renforcer la cohérence d'action et de communication** à l'échelle interterritoriale ;
- **renforcer la capacité collective à faire face à des événements de plus en plus fréquents** et complexes, y compris sur des itinéraires interterritoriaux.

Portée du document

Ce document s'adresse aux **collectivités territoriales** ainsi qu'aux **acteurs touristiques** et **opérateurs susceptibles d'être mobilisés lors d'un événement climatique** impactant un itinéraire. Il propose une organisation unifiée pour gérer ce type de situation. Il fournit :

- des principes d'action partagés ;
- des recommandations opérationnelles ;
- des protocoles de coordination ;
- des modèles de messages et de procédures ;
- des outils d'aide à la décision ;
- des fiches réflexes adaptables ;
- une méthode de gestion progressive des événements.

Ces éléments constituent un **socle commun à appliquer de manière homogène pour garantir la continuité d'action** sur l'ensemble de l'itinéraire. Chaque acteur peut ensuite les adapter à ses spécificités territoriales.

Ce guide propose un cadre méthodologique national. Il s'inscrit en articulation avec les travaux de La Vélodyssée, qui a conduit, en 2026, une étude visant à structurer un dispositif opérationnel de gestion de crise à l'échelle de l'itinéraire.

Ce que ce document n'est pas

Ce document n'est pas un guide opérationnel clé en main. Il ne se substitue pas aux dispositifs réglementaires existants (PCS, PICS, ORSEC, etc.). Son objectif est au contraire de faciliter, d'améliorer ou de développer :

- les procédures locales ;
- les outils d'aide, de suivi, de surveillance ;
- les seuils d'alerte ;
- les moyens spécifiques à déployer.

Chaque acteur ou collectivité gestionnaire conserve la responsabilité :

- d'identifier les risques spécifiques de son territoire ;
- de définir ses outils, ressources et modalités d'intervention ;
- d'établir ses propres procédures de gestion de crise et de communication adaptées à son territoire ;
- d'organiser sa réponse opérationnelle en lien avec les autorités compétentes à l'échelon adéquat.

Articulation avec les autres dispositifs de gestion de crise

Pour rappel, au niveau national, la gestion de crise est encadrée par trois niveaux principaux :

- **au niveau communal**, le maire est le directeur des opérations de secours (DOS) et active le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;
- **au niveau intercommunal**, le président de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) active le Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) lorsqu'il existe ;
- **au niveau départemental**, le préfet pilote les dispositifs Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) et coordonne les services de secours ;
- **au niveau zonal**, le préfet de zone de défense et de sécurité assure la gestion et la cohérence interrégionale en cas d'événement majeur dépassant les capacités d'un ou de plusieurs départements.

Le présent référentiel se positionne en complémentarité de ces dispositifs, et permet aux personnes qui seront amenées à intervenir ou à être mobilisées en situation de crise de :

- faciliter l'articulation entre les décisions réglementaires et l'organisation interne du réseau d'acteurs concernés ;
- structurer la circulation de l'information entre les acteurs concernés et les autorités locales ou régionales, à l'instar des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État ;
- permettre ainsi une lecture commune des événements en cours, de leurs impacts et des solutions à y apporter afin d'éviter les divergences et autres contradictions entre acteurs concernés par un même événement ;
- être en mesure de coordonner les choix relatifs aux itinéraires cyclables impactés (fermeture, déviation, mise en sécurité, information aux usagers) ;
- soutenir les gestionnaires d'itinéraires dans leur rôle de relais auprès des autorités compétentes.

Aléas climatiques et crise

Cette première partie vise à établir une compréhension commune des phénomènes susceptibles d'affecter les itinéraires et des conséquences qu'ils peuvent engendrer pour les usagers, les infrastructures et les territoires traversés.

Elle a pour objectif d'aider les collectivités à identifier leurs enjeux et leurs vulnérabilités propres, en fonction des caractéristiques de leurs territoires. Elle doit également leur permettre de repérer rapidement les signes précurseurs d'une situation à risque, d'améliorer leur vigilance quotidienne et de faciliter la qualification de l'événement au moment où il survient.

Définitions utiles

Aléa

Un aléa est un phénomène d'origine naturelle, climatique ou environnementale susceptible de provoquer un dommage. Il peut être inattendu ou brutal (tempête, crue éclair, orage violent, grêle), progressif (sécheresse, submersion), localisé (éboulement, mouvement de terrain, feux) ou étendu (inondation). L'aléa n'est pas en soi une crise.

Vulnérabilité

La vulnérabilité correspond au degré d'exposition et de sensibilité d'un territoire, d'un équipement ou d'une population face à un aléa. Dans le cadre des itinéraires cyclables et véloroutes, la vulnérabilité est influencée par :

- la configuration géographique (vallées encaissées, zones de montagne, zones littorales, forêts denses, ouvrages exposés) ;
- les caractéristiques des usagers (publics en itinérance, familles, cyclistes non francophones, personnes peu équipées, personnes peu expérimentées, personnes souffrant d'un handicap mineur ou d'une fragilité spécifique > ex : cardiaque) ;
- le niveau de densité urbaine (zones périurbaines, campagnes / montagnes, villages isolés) ;
- la disponibilité limitée de zones de repli ou d'abris ;
- la disponibilité d'un itinéraire bis ;
- la capacité variable des collectivités à mobiliser rapidement des moyens humains et matériels.



Enjeux

Les enjeux regroupent l'ensemble des personnes, biens, activités ou infrastructures susceptibles d'être affectés par un aléa.

Pour les itinéraires, les enjeux sont d'ordre :

- **humains :** les usagers de passage ou en itinérance, le personnel sur le terrain, les gestionnaires d'itinéraires, leurs agents et leurs prestataires ;
- **économiques :** les activités économiques dépendantes de la fréquentation touristique : hébergements, loueurs, restaurateurs et autres acteurs touristiques ;
- **infrastructurels et environnementaux :** les infrastructures liées aux itinéraires (ouvrages, pontons, passerelles, bornes, signalétique, trajets).

Risque

Un risque résulte de la combinaison entre un aléa et la vulnérabilité des enjeux exposés. Par exemple, un itinéraire traversant un secteur forestier en période de sécheresse présente un risque d'incendie ; un tracé longeant un fleuve en crue présente un risque de submersion ou d'effondrement de berge.

Crise

La crise survient lorsqu'un événement dépasse les capacités usuelles de gestion d'un itinéraire ou nécessite une coordination urgente entre plusieurs acteurs.

Une crise se caractérise par :

- une menace immédiate ou potentielle pour la sécurité des personnes (professionnels et usagers) ;
- une perturbation significative de la continuité de l'itinéraire ;
- une incertitude sur l'évolution de la situation ;
- la nécessité d'une prise de décision rapide fondée sur une information partielle, au risque d'entraîner de potentielles conséquences judiciaires ;
- l'activation de procédures d'urgence (exemple : fermeture d'itinéraire ou déviation).

Dans tous ces cas, la crise implique bien souvent :

- une difficulté à informer rapidement les usagers en itinérance ;
- un impact sur plusieurs territoires simultanément ;
- ainsi qu'un risque accru de désorganisation si les acteurs ne disposent pas de la même vision des événements et n'appliquent pas une doctrine commune.

Ces définitions constituent les fondations conceptuelles permettant de lire de manière partagée les événements auxquels les itinéraires cyclables et les véloroutes sont exposés.

Typologie des crises possibles

Les crises susceptibles d'affecter les véloroutes ont des origines variées. Elles peuvent être strictement climatiques, mais également environnementales, organisationnelles ou technologiques. Ce document se concentre sur les aléas d'origine climatique.

Aléas climatiques majeurs susceptibles d'affecter les itinéraires

Canicule et fortes chaleurs

Description

Les épisodes de chaleur extrême constituent l'un des risques les plus critiques pour les cyclistes. L'effort physique et l'exposition prolongée augmentent les risques de déshydratation, d'épuisement, de coups de chaleur et d'accidents secondaires. Les infrastructures peuvent également subir des déformations. La canicule modifie aussi les comportements touristiques, provoquant des afflux ou des évitements soudains.

Fiche réflexe n°3
Voir p. 74

Principaux impacts

- augmentation des malaises, chutes et accidents liés à la fatigue ou à la déshydratation ;
- impossibilité pour certains usagers de poursuivre leur itinérance sans assistance ;
- modification imprévisible du comportement des usagers (départs anticipés, itinéraires évités/saturés) ;
- surcharge des points d'eau, lieux d'ombre ou espaces d'accueil ;
- risque accru d'incendie dans les zones naturelles parcourues, par exemple avec des effets « de nasse » (piège).





Incendies de végétation

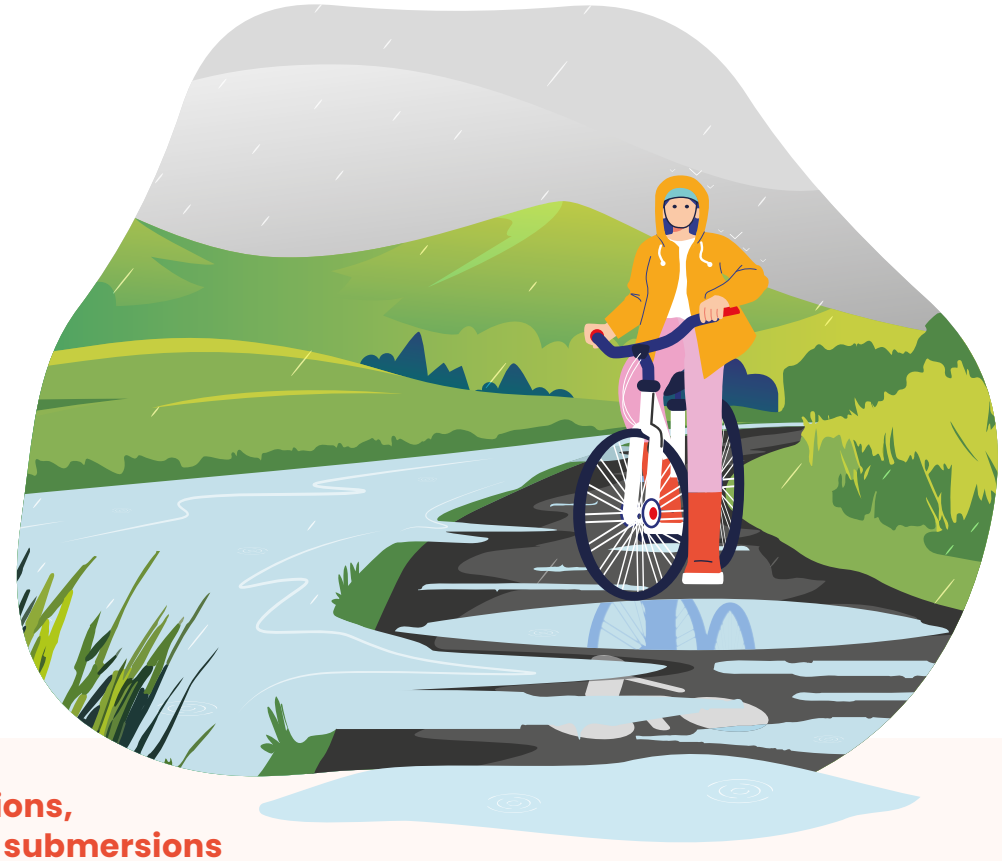
Description

La fréquence des incendies de végétation augmente sous l'effet des sécheresses, des canicules et de la vulnérabilité croissante des milieux naturels traversés par les itinéraires (forêts, landes, prairies, friches, zones agricoles). Ces feux peuvent se déclencher et se propager très rapidement, surprenant des usagers itinérants parfois éloignés d'un axe carrossable ou d'un refuge.

Fiche réflexe n°1
Voir p. 70

Principaux impacts

- fermeture immédiate de tronçons en raison du feu, de la chaleur ou de la fumée ;
- impossibilité d'emprunter certaines déviations à cause des opérations de lutte ;
- dégradation durable des sols ;
- chute d'arbres ou affaissement d'ouvrages affaiblis par le feu, présentant un risque pour les usagers ;
- délais importants avant réouverture sécurisée, nécessitant parfois une modification permanente du tracé ;
- impact interterritorial, un même incendie pouvant affecter plusieurs communes ou gestionnaires.



Inondations, crues et submersions

Description

Les inondations peuvent résulter de phénomènes très différents : crues soudaines d'un cours d'eau après un orage intense, crues lentes de grandes vallées fluviales, débordements liés à des remontées de nappes, ruissellement urbain lors d'épisodes stationnaires, ou encore submersions marines dans les secteurs littoraux. La diversité des contextes hydrologiques traversés par les véloroutes nationales rend ce risque particulièrement complexe à anticiper et à gérer.

L'un des points critiques pour les usagers est la rapidité de certaines crues. Dans plusieurs vallées encaissées ou sur des tronçons bordant des petits affluents, l'élévation du niveau d'eau peut être très brutale, parfois en quelques minutes, sans signe précurseur visible pour des cyclistes qui se déplacent déjà dans un milieu potentiellement isolé. À l'inverse, les crues lentes des grands fleuves entraînent des phénomènes d'inondation étendue (dans le temps et l'espace), rendant d'importants tronçons d'itinéraires impraticables et compliquant fortement au pire le sauvetage d'usagers isolés, au mieux la planification de déviations.

Principaux impacts

- submersion totale ou partielle de voies vertes, pistes ou passerelles ;
- endommagement ou destruction d'ouvrages légers (pontons, passerelles, rampes, garde-corps) ;
- coulées de boue rendant les chemins impraticables ou dangereux ;
- affaissement, affouillement ou fragilité structurelle des berges et accotements ;
- impossibilité d'accès pour les secours, les équipes techniques ou les usagers à évacuer ;
- délais importants avant sécurisation et remise en état, notamment après des crues longues ;
- risques de pollution associés (eaux usées, hydrocarbures) nécessitant des fermetures prolongées.

Fiche réflexe n°4
Voir p. 76

Tempêtes, vents violents et phénomènes venteux

Description

Les tempêtes et les épisodes venteux (qu'il s'agisse de tempêtes organisées, de rafales soudaines ou de phénomènes convectifs localisés) peuvent modifier en quelques instants les conditions de circulation sur un itinéraire. Leur caractère brutal et parfois totalement imprévisible expose directement les usagers, en particulier dans les secteurs boisés, ouverts ou en surplomb.

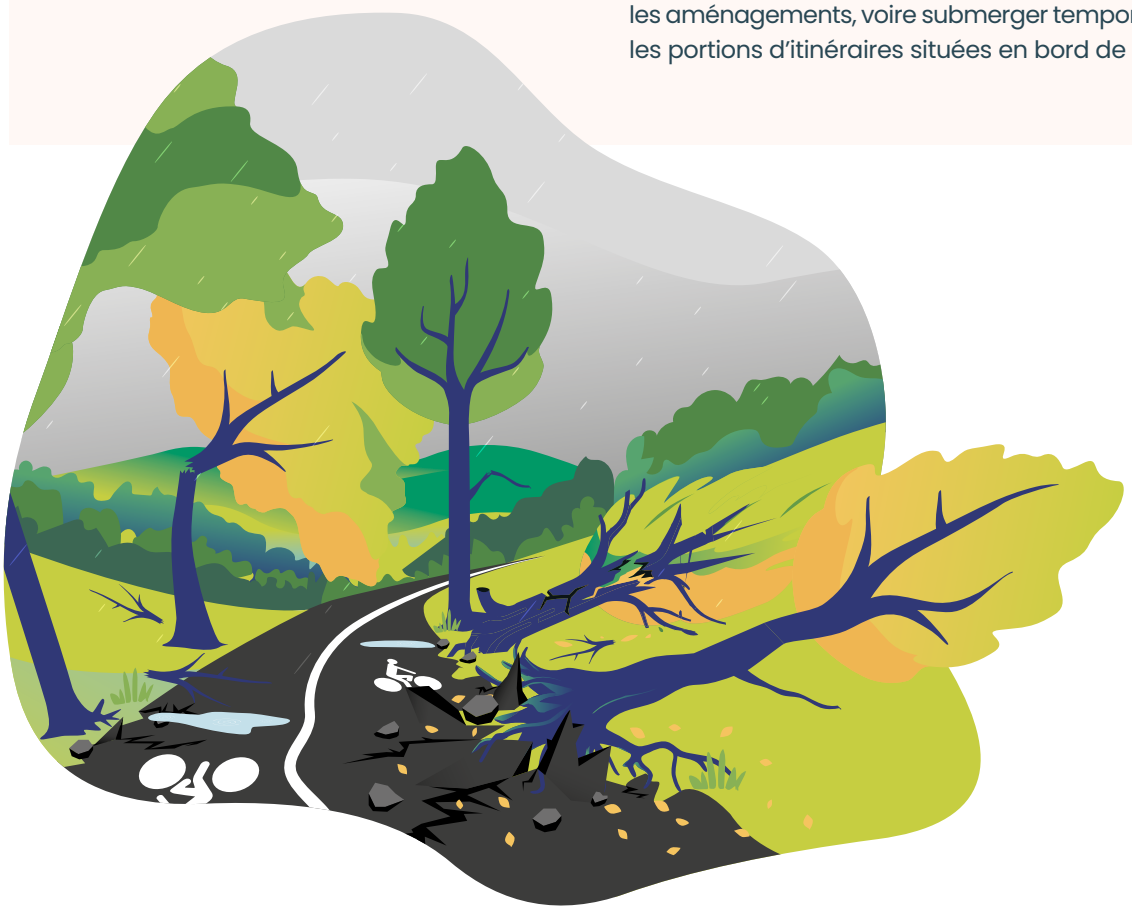
Fiche réflexe n°2
Voir p. 72

Principaux impacts

Ce type d'événement agit par rupture: un tronçon praticable peut devenir dangereux en une minute, sans signe permettant aux cyclistes ou marcheurs de se mettre en sécurité à temps, surtout en l'absence de refuges réguliers. Les effets de ces phénomènes se manifestent sous plusieurs formes, atteignant à la fois la sécurité des usagers et l'intégrité des aménagements:

- chutes d'arbres, de branches ou d'éléments végétaux obstruant les voies ou menaçant les usagers;
- déstabilisation ou arrachement de la signalétique directionnelle, rendant l'orientation difficile, voire impossible;
- pertes d'équilibre provoquées par les rafales latérales, particulièrement dangereuses pour les cyclistes transportant des charges ou circulant en hauteur;
- coupures électriques perturbant les communications, l'accès à l'information et la coordination entre gestionnaires.

Dans les secteurs littoraux, la combinaison vent-forte houle peut projeter de l'eau, du sable ou des débris sur les aménagements, voire submerger temporairement les portions d'itinéraires situées en bord de mer.



Recul du trait de côte et risques littoraux

Description

Le recul du trait de côte désigne l'avancée progressive mais parfois brutale de la mer vers l'intérieur des terres, sous l'effet combiné de l'érosion marine, de la montée du niveau de la mer, de la fragilité géologique des littoraux et des tempêtes successives. Ce phénomène se manifeste de manière variable selon les secteurs : effondrements de falaises, grignotage régulier des dunes, affouillement des plages ou fragilisation des talus côtiers.

Contrairement à d'autres aléas climatiques qui suivent une cinétique courte ou saisonnière, le recul du littoral s'inscrit dans une dynamique lente, continue, mais dont les effets peuvent se manifester par épisodes soudains, en particulier après une tempête ou une forte marée. Dans plusieurs zones littorales, quelques mètres de terre peuvent disparaître en une seule nuit lorsque les conditions météorologiques et hydrodynamiques se cumulent. Les pistes et itinéraires implantés à proximité immédiate de la côte sont particulièrement exposés.

La fragilité accrue des sols impose parfois des inspections régulières, notamment sur les secteurs à dunes ou les corniches. Dans les zones à forte érosion, l'itinéraire peut être temporairement ou définitivement déplacé pour garantir la sécurité du public. Ce risque affecte également la fréquentation : les usagers ne perçoivent pas toujours le danger lié à une falaise fragilisée ou à une dune érodée, ce qui peut entraîner des accidents en dehors des sentiers balisés.

Principaux impacts

- fragilisation ou effondrement de tronçons en bord de mer ;
- disparition ou déstabilisation des reliefs supportant l'itinéraire ;
- affouillement des structures légères (passerelles, garde-corps, plateformes) ;
- nécessité de fermer ou dévier des portions sur plusieurs kilomètres ;
- délais de remise en service longs, voire impossibilité de reconstruire sur place lorsque le littoral continue de reculer ;
- dangers invisibles pour les usagers, liés à des sols instables ou fissurés.





Épisodes de grêle ou d'orages violents

Description

La grêle et les orages violents se manifestent souvent par un basculement immédiat vers un régime fortement perturbé. Sur un itinéraire cyclable ou pédestre, ces épisodes créent des conditions de circulation perturbées.

La grêle, même de petit diamètre, transforme instantanément les surfaces roulantes en terrains instables. Sur certaines portions bitumées, l'accumulation de grêlons rend le maintien de trajectoire difficile. Enfin, le choc provoqué par les grêlons tombant sur les corps peut causer, à l'extrême, des dommages immédiats ou provoquer des chutes et de multiples blessures.

Les orages accompagnés de foudre imposent une autre forme de risque : les usagers se retrouvent souvent à découvert, parfois au milieu d'une section isolée ou dépourvue de bâtiments ou d'abris de fortune. Enfin, les départs de feux liés à la foudre, bien que rares, constituent un danger réel dans les zones végétalisées en période sèche.

Principaux impacts

- accumulation de grêle rendant les revêtements instables et glissants ;
- détérioration rapide de chemins par ruissellement canalisé ou ravinement ;
- fragilisation ponctuelle des arbres ou branches exposés aux impacts répétés et risque de chute ;
- zones ponctuelles d'accumulation d'eau rendant certaines portions impraticables ;
- perturbation immédiate de la visibilité due au rideau de précipitations ;
- exposition directe des usagers à la foudre dans des espaces ouverts.



Sécheresse et tension sur les ressources hydriques

Description

Les périodes de sécheresse prolongée modifient progressivement mais profondément les conditions d'usage et de sécurité des itinéraires cyclables et pédestres. L'absence de précipitations régulières fragilise les sols, réduit la disponibilité en eau, accentue la sensibilité des milieux naturels aux incendies et déstabilise certains ouvrages soumis à des contraintes mécaniques accrues. Ce type d'aléa n'a pas la brutalité d'un orage ou d'une crue, mais ses effets cumulatifs peuvent conduire à des situations critiques difficiles à anticiper sans une surveillance attentive.

Principaux impacts

- Sur les infrastructures elles-mêmes, la sécheresse provoque des phénomènes de retrait-gonflement des sols, en particulier dans les terrains argileux. Ces mouvements différentiels entraînent des fissures longitudinales ou transversales sur les revêtements, impactent la stabilité de certaines fondations légères et dégradent les accotements. Dans les zones boisées, la végétation soumise au stress hydrique devient plus vulnérable : chutes d'arbres fragilisés, branches sèches susceptibles de rompre et accumulation de biomasse sèche pouvant alimenter des incendies.

- Sur le plan territorial, la raréfaction de l'eau entraîne une pression sur les ressources disponibles : points de ravitaillement fermés, restrictions d'usage, diminution de la capacité d'accueil de certains campings, refuges ou services touristiques. Pour les usagers en itinérance, dépendants de l'accès régulier à des points d'eau, cette situation peut créer des risques sanitaires importants, notamment lors des fortes chaleurs.

Synthèse des impacts des aléas climatiques sur le tourisme à vélo

Les aléas climatiques affectent directement la pratique du tourisme à vélo, qui repose sur la continuité du parcours, la prévisibilité des conditions d'usage et la disponibilité de services d'appui. Trois impacts directs sont à retenir : la sécurité des personnes, la continuité de l'itinéraire et l'image de l'itinéraire et des territoires traversés.

Impacts sur la sécurité des personnes

La mise en danger potentielle des cyclistes, notamment des publics vulnérables (familles, personnes peu équipées, touristes non familiers du territoire), peut entraîner des conséquences majeures :

Accidents graves et risques vitaux immédiats

Certains phénomènes liés ou déclenchés par les conditions extrêmes (éboulis, chutes de falaises, affaissements, crues soudaines, submersions localisées) peuvent entraîner des blessures sévères, des chutes en ravin, l'ensevelissement partiel ou total d'un usager, ou l'emportement par les eaux. D'autant plus qu'ils ne sont pas forcément identifiés par les acteurs locaux : les pratiques de vélo et de marche, prétextes à une quasi totale liberté de mouvement, peuvent s'exonérer de toute contrainte d'autosignalement, au détriment de la géolocalisation volontaire.

Danger lié aux vagues de chaleur ou de froid

Les épisodes thermiques extrêmes peuvent provoquer des coups de chaleur, des pertes de connaissance, des hypothermies rapides ou des gelures. Ces situations deviennent critiques lorsque les cyclistes se retrouvent loin d'un abri, d'un point d'eau ou d'un lieu chauffé, avec un temps d'intervention des secours rallongé par la configuration du terrain.

Perte de repères et situation de stress

Les familles, les pratiquants novices ou les touristes étrangers peuvent se retrouver désorientés, trouver des informations contradictoires, ou prendre de mauvaises décisions face à l'incertitude.

Dégradation des conditions d'accueil

En période de forte chaleur ou de crise, les hébergements, points d'eau ou zones d'attente ne suffisent plus à absorber la fréquentation ou à répondre aux besoins.





Impacts sur la continuité et la praticabilité de l'itinéraire

Les itinéraires cyclables et pédestres reposent sur une logique de continuité. Une rupture, même localisée, peut rendre un parcours complet impraticable.

Destruction de portions de voie verte

Les crues, les submersions marines, les glissements de terrain ou l'affaissement des sols peuvent emporter des segments entiers de revêtement. Une voie verte endommagée peut nécessiter une fermeture prolongée, entraînant une rupture nette de parcours sur plusieurs kilomètres.

Détournements dangereux hors itinéraire

En l'absence de déviation claire ou de signalisation immédiate, certains cyclistes empruntent des axes routiers non sécurisés, des chemins privés ou des zones interdites, exposant les usagers à un danger routier élevé.

Impossibilité d'installer une déviation sécurisée

Certains territoires, notamment ceux bordés par des routes départementales rapides, des zones naturelles sensibles, des falaises ou des zones littorales, ne permettent pas la mise en place d'un itinéraire alternatif sécurisé. En l'absence de contournement acceptable, l'unique solution est la fermeture totale du tronçon.

Fermeture administrative de secteurs naturels

En cas d'incendie, de risque de chute d'arbres, de phénomène venteux ou de pollution environnementale, plusieurs zones deviennent légalement inaccessibles. Les arrêtés préfectoraux ou municipaux peuvent s'étendre sur des périmètres larges, incluant parfois des tronçons majeurs de l'itinéraire. Ces fermetures peuvent intervenir rapidement, sans préavis, et se prolonger bien au-delà de la fin de l'événement, notamment lorsque le terrain doit être sécurisé ou expertisé.

Détérioration de la signalisation et perte de lisibilité

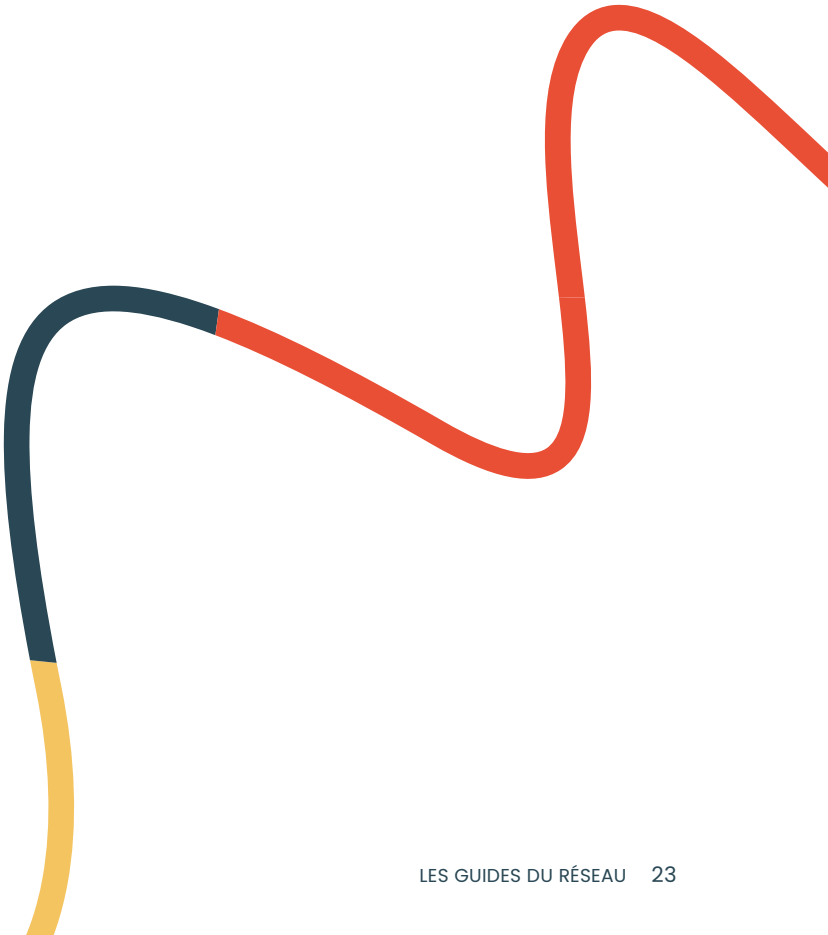
Le vent, la grêle, les chutes d'arbres ou les crues peuvent faire disparaître ou déformer les panneaux directionnels, rendant la progression difficile, voire impossible. La signalétique horizontale peut être recouverte de boue ou de débris, et certains repères locaux deviennent méconnaissables après un épisode climatique violent. Une dégradation partielle de la signalisation peut suffire à désorienter les usagers, entraînant des engagements sur des voies sans issue ou des incursions sur des routes non adaptées au tourisme à vélo.

Risque d'isolement en cas d'obstacle soudain

Une crue, un éboulement, une chute d'arbre ou une submersion peuvent bloquer un tronçon en quelques minutes, laissant des cyclistes coincés entre deux points d'accès, sans possibilité de repli ni d'appui logistique.

Difficulté d'accès aux secours ou aux ressources essentielles

La fermeture d'une portion ou l'impraticabilité d'un sentier peut empêcher les secours d'atteindre rapidement les usagers ; l'accès à l'eau, à l'ombre ou à un hébergement peut devenir limité, voire impossible dans certains secteurs.



Impacts sur l'image et la réputation de l'itinéraire concerné

L'attractivité repose en effet beaucoup sur des promesses implicites : nature préservée, plaisir du voyage, fluidité, sécurité, authenticité et fiabilité. Lorsqu'un aléa naturel perturbe durablement cette perception, l'itinéraire peut subir un véritable risque réputationnel.

Risques liés à la perception de sécurité

Même si les accidents restent rares, la médiatisation d'un événement peut durablement affecter l'image d'un itinéraire, avec des impacts réputationnels immédiats :

- baisse de la confiance des cyclistes, notamment des familles et publics novices ;
- perception d'un manque de maîtrise des risques par les gestionnaires ;
- association durable entre l'itinéraire et un accident marquant ;
- recommandations négatives sur les réseaux sociaux, blogs et plateformes d'avis.

Risques liés à la continuité et à la fiabilité du parcours

Le cyclotourisme repose sur la possibilité de suivre un itinéraire de manière fluide et prévisible :

- image d'un itinéraire « peu fiable » ou « mal entretenu » ;
- frustration des voyageurs longue distance qui planifient plusieurs jours à l'avance ;
- perte de crédibilité des supports de promotion (cartes, sites web, guides) ;
- diminution de la fidélité et du bouche-à-oreille positif.

Risques liés à la qualité de l'expérience touristique

Même sans danger immédiat, certains aléas dégradent l'expérience vécue et donc l'image globale de la destination cyclable :

- image d'un itinéraire moins attractif ou moins « naturel » ;
- déception entre la promesse promotionnelle et la réalité observée ;
- perte de différenciation par rapport à d'autres destinations plus préservées ;
- image d'un itinéraire « réservé aux sportifs » plutôt qu'au grand public ;
- réduction de l'attractivité hors saison idéale ;
- commentaires négatifs sur le confort de pratique.

Risques liés aux services et à l'organisation touristique

Les aléas naturels peuvent perturber l'écosystème de services qui soutient le voyage à vélo :

- sentiment d'abandon ou de mauvaise préparation de la destination ;
- perception d'un manque de résilience organisationnelle ;
- propagation rapide d'avis négatifs sur l'absence de services essentiels.

Risques liés à la gestion de crise et à la communication

La manière dont un territoire gère et communique sur un aléa influence fortement son image. Si la communication est jugée insuffisante, les effets sont immédiats :

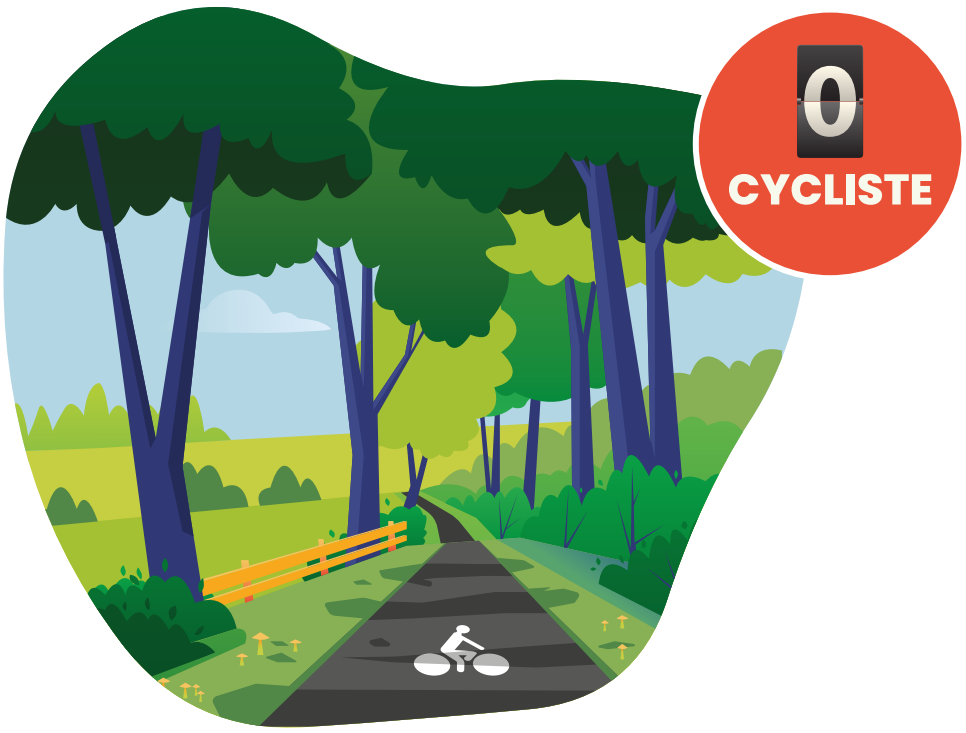
- perte de confiance envers les gestionnaires de l'itinéraire ;
- impression d'amateurisme ou de manque de transparence ;
- amplification des critiques en ligne et dans les médias.

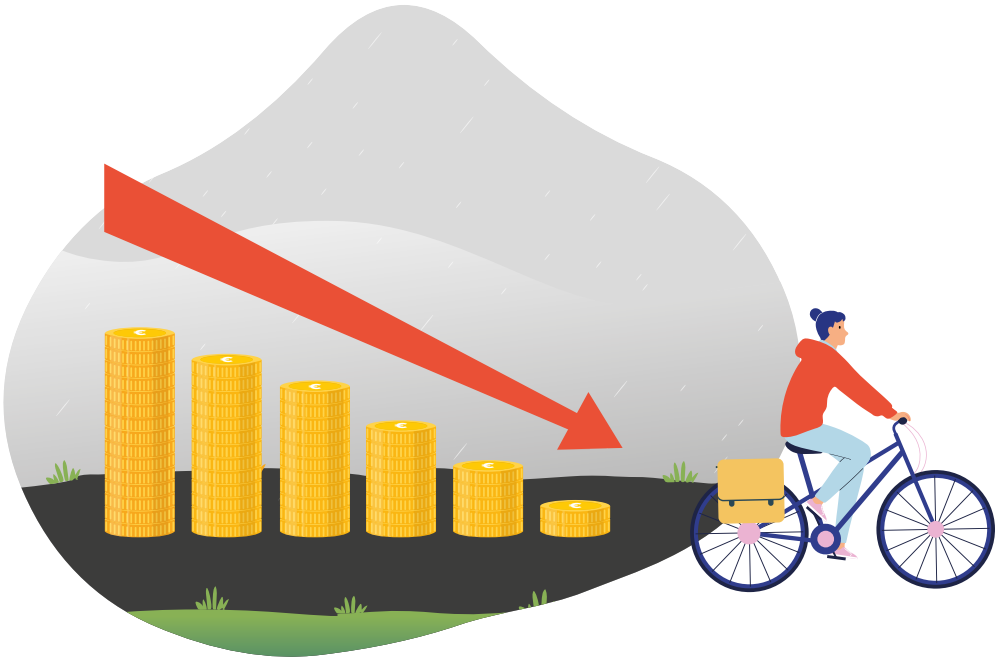
Si la gestion de crise est perçue comme inadéquate, les effets sont :

- atteinte durable à la crédibilité de la destination cyclable ;
- comparaison défavorable avec d'autres territoires plus réactifs, avec effet de déclassement concurrentiel ;
- effet dissuasif même après le retour à la normale.

DES RISQUES MULTIPLES

Les risques d'image liés aux aléas naturels sont donc multiples et peuvent avoir des effets durables sur la fréquentation des itinéraires. Ils dépassent largement la seule question de la sécurité physique : ils touchent la confiance, la qualité perçue de l'expérience, la fiabilité du parcours et la crédibilité des territoires gestionnaires. Une stratégie de résilience touristique doit donc intégrer non seulement l'adaptation des infrastructures, mais aussi la communication, la gestion de crise et la préservation de l'expérience utilisateur.





Au-delà des impacts directs sur les usagers, les acteurs, les territoires et les itinéraires eux-mêmes, les aléas climatiques affectent l'ensemble de l'écosystème touristique local : hébergements, loueurs de vélos, restaurateurs, commerces locaux, sites d'intérêt touristique local. Un territoire perçu comme dangereux, dégradé, imprévisible ou mal géré peut perdre en attractivité touristique et donc en fréquentation. Les pertes sont alors multiples, en termes de retombées financières et fiscales, d'investissements nécessaires, de solidité de la communauté d'acteurs et partenaires, d'assurance…

Impacts touristiques, économiques et financiers

Risques directs liés aux finances et à l'économie locale

Les pertes économiques concernent les coûts directs de reconstruction ou d'adaptation des aménagements (revêtements résistants aux conditions extrêmes, drainage des routes amélioré…). Certains risques récurrents nécessitent un soutien financier important à l'entretien et la maintenance de l'itinéraire :

- difficulté de recourir à des investissements importants pour des territoires économiquement fragiles remettant en cause leur modèle économique ;
- hausse des coûts d'adaptation climatique (réparations, rehaussement des portions inondables, renforcement d'ouvrages, création d'itinéraires de délestage, plantations d'arbres pour l'ombrage, installations de points d'eau, systèmes d'information en temps réel…).

Risques de dégradation rapide des installations

Les infrastructures cyclables représentent souvent plusieurs millions d'euros d'investissement. Les risques liés sont les suivants :

- dégradation prématurée des équipements ;
- réduction de la durée de vie des aménagements ;
- nécessité de reconstruire des ouvrages récents ;
- baisse du retour sur investissement public ;
- difficulté à justifier de nouveaux financements.

Risques indirects liés à la perte de fréquentation touristique

- annulations en cascade, entraînant une perte sèche pour les entreprises locales d'un revenu important (baisse des nuitées, des dépenses liées au tourisme, des recettes d'hébergeurs / restaurateurs) ;
- manque à gagner territorial lié à la baisse de la fréquentation touristique et à des recettes fiscales en baisse…

Risques de désorganisation de la chaîne touristique

Le cyclotourisme fonctionne comme un système interdépendant. Les risques liés à la rupture de cette chaîne d'acteurs sont :

- rupture d'étapes entre hébergements ;
- suppression de services de location ou de bagagerie ;
- difficultés de transport des cyclistes ;
- fermeture de sites touristiques connexes.

Les conséquences économiques seront la perte d'attractivité globale de la destination, la réduction de la durée moyenne des séjours ou la diminution des dépenses par visiteur.

Risques d'augmentation des coûts assurantiels

Avec la multiplication des événements extrêmes, les risques financiers sont multiples :

- hausse des primes d'assurance ;
- augmentation des franchises ;
- réduction des garanties disponibles ;
- difficultés à assurer certains ouvrages exposés.

Risques de dépendance aux financements d'urgence

Après une catastrophe, la remise en état dépend souvent d'aides exceptionnelles. Cette dépendance comporte les risques suivants :

- délais longs dans l'obtention des subventions ;
- incertitude sur les montants accordés ;
- dépendance accrue aux aides publiques.

Principes de la gestion de crise

En 2022 et en 2026, de forts incendies en Gironde et dans Les Landes ont entraîné la fermeture de plusieurs tronçons de La Vélodyssée (1300 km de Roscoff à Hendaye). La coordination de l'itinéraire a dû diffuser des informations en urgence et proposer des déviations ou solutions de repli (train, autres itinéraires) pour les cyclistes. Ce cas illustre comment les feux de forêt à proximité des parcours peuvent imposer des coupures d'itinéraires, des risques pour les usagers et nécessiter une gestion de crise réactive et coordonnée.

À l'inverse, **une gestion coordonnée permet souvent de préserver la fréquentation malgré la récurrence des risques**. Cela renforce l'importance de stratégies permettant de réduire les impacts : développement de bonnes pratiques, dispositifs d'anticipation des risques climatiques, aménagements renforçant la résilience des itinéraires aux événements extrêmes (surélévation, drainage, alternatives de parcours).

La Vélodyssée illustre bien comment un comité d'itinéraire a mesuré les enjeux de l'anticipation et de la gestion de crise, à travers notamment :

- l'intégration d'actions spécifiques liées aux aléas climatiques dans sa feuille de route ;
- la création d'une cellule de coordination qui facilite les échanges entre partenaires et autorités locales, notamment pour anticiper ou réagir rapidement à un événement climatique ;
- un protocole de communication en situation de crise pour assurer la diffusion rapide d'informations fiables aux cyclistes et aux acteurs le long de l'itinéraire ;
- la préparation d'itinéraires alternatifs ;
- les partenariats avec les services de l'État et les organismes spécialisés (Office national des forêts, Office français de la biodiversité…) ;
- les campagnes d'information auprès des usagers (cyclistes) sur les risques et les bons réflexes.

Les principes décrits ci-après constituent les bases d'une doctrine commune à l'ensemble des acteurs en charge d'itinéraires cyclables, selon leurs moyens ou leurs spécificités territoriales.

Protection des usagers

La protection des usagers constitue le principe cardinal de la gestion de crise et doit guider toutes les décisions en toute situation.

Les itinéraires cyclables sont directement exposés aux éléments naturels : espaces ouverts, zones boisées, berges de cours d'eau, secteurs littoraux, vallées encaissées, absence d'abris immédiats. Les usagers, souvent en itinérance, disposent d'une capacité de repli limitée et d'un accès à l'information parfois discontinu.

En conséquence, les acteurs du réseau doivent se doter de la capacité de :

- **prioriser la mise en sécurité** en toutes circonstances ;
- **anticiper, dès les premiers signaux**, les conditions susceptibles de créer un danger pour des usagers en itinérance ;
- **limiter autant que possible l'exposition au risque**, par des messages de prévention, une signalisation claire et des fermetures prudentes lorsque le danger devient significatif ;
- **tenir compte de la présence de publics vulnérables**, notamment les familles, les enfants, les personnes peu expérimentées et les non-francophones ;
- **considérer les distances parfois longues** entre les lieux d'hébergement et les points de secours, ce qui réduit la capacité des usagers à réagir seuls.



Continuité du service ou fermeture coordonnée

Lorsque la sécurité peut être garantie, le second principe concerne la capacité à assurer la continuité ou la praticabilité des itinéraires. Toutefois, **lorsque les conditions ne le permettent plus, la fermeture doit être décidée de manière rapide, coordonnée et cohérente entre les territoires.**

Dans un réseau interterritorial, une fermeture non harmonisée peut provoquer des incohérences dangereuses : usagers dirigés vers une zone à risque, contournements improvisés sur des routes non sécurisées, messages divergents entre territoires voisins.

Une fermeture coordonnée exige de :

- **se synchroniser entre acteurs locaux et territoriaux** concernés directement ou indirectement par le tronçon menacé pour évaluer collectivement la situation, basée sur des critères homogènes d'analyse du danger ;
- **rechercher des alternatives praticables** (déviation, itinéraire bis, cheminement piéton temporaire, transport adapté, abris, hébergements…) lorsque cela est possible ;
- **mettre en place une signalétique harmonisée** en situation de crise ;
- **diffuser simultanément un même message** aux usagers, aux opérateurs touristiques et aux acteurs locaux.

Anticipation des situations à risque

Les décisions de continuité ou de fermeture doivent être anticipées en cohérence avec les pouvoirs de police du maire, les mesures préfectorales (ORSEC) et les informations des services spécialisés (météo, vigilance, hydrologie, incendies).

Cela implique d'identifier en amont, c'est-à-dire en période calme, les interlocuteurs territoriaux et de se faire connaître auprès des services susceptibles d'être impliqués ou mobilisés en cas de crise. Le maintien de relations régulières avec ces organismes permet aux acteurs d'itinéraires d'être clairement identifiés, facilement joignables et rapidement mobilisables, et d'être associés à la gestion de la situation.

Les décisions prises par les acteurs en charge de l'itinéraire sont ainsi plus adaptées, applicables et proportionnées au niveau réel de danger, en tenant compte des besoins concrets et des moyens mobilisés sur les tronçons concernés.

Circulation fluide de l'information

Une gestion de crise efficace repose sur une information fiable, rapide, tant en remontée qu'en diffusion. La circulation fluide de l'information entre les acteurs impliqués constitue l'un des piliers essentiels du dispositif, en particulier dans le cas d'un comité d'itinéraire, en raison du caractère interterritorial des véloroutes et de la multiplicité des acteurs impliqués.

La discontinuité des messages peut entraîner une mauvaise compréhension du danger ainsi qu'un retard de réaction, autant de la part des acteurs de terrain que des touristes sur site.

Une circulation fluide de l'information repose sur :

- **l'identification formelle des référents de chaque territoire** et de leurs modalités de contact (mail, SMS, plateforme interne, téléphone) ;
- **des canaux fiables et rapides** pour la remontée de l'information et pour transmettre un signalement ou un événement inhabituel ;
- **une harmonisation des messages adressés** aux usagers quels que soient les canaux ou les dispositifs de communication ;
- **un partenariat avec des dispositifs de géolocalisation** basés sur le volontariat.

Enfin, il est **indispensable d'assurer une capacité minimale de communication même en cas de rupture d'électricité, de saturation des réseaux ou d'impossibilité d'accès aux outils numériques**. Les acteurs en charge de l'itinéraire, dans l'idéal le coordinateur du comité d'itinéraire lorsqu'il existe, sinon les collectivités locales concernées par le parcours cyclable, doivent prévoir des solutions alternatives, telles que :

- la mobilisation d'agents relais sur le terrain ;
- des points d'information physiques ;
- une signalétique d'urgence solide ;
- des véhicules d'information lorsque nécessaire.

Retour d'expérience et amélioration continue

La gestion de crise s'inscrit dans un cycle continu d'anticipation, de réaction et d'apprentissage. **Le retour d'expérience constitue l'un des leviers essentiels pour renforcer la résilience collective et progressivement professionnaliser l'ensemble du dispositif**. En plus de documenter les événements, il convient d'en tirer des enseignements utiles, applicables et intégrés aux pratiques quotidiennes selon les étapes suivantes :

- **analyser factuellement des événements post-crise**, en distinguant clairement ce qui a fonctionné et ce qui doit être amélioré ;
- **collecter des informations auprès de tous les acteurs impliqués**, y compris les équipes de terrain, les collectivités, les prestataires et les acteurs touristiques ;
- **formaliser par écrit les enseignements tirés**, sans chercher à établir la responsabilité des éventuelles erreurs commises, et intégrer les résultats dans la base documentaire du réseau des parties prenantes de l'itinéraire ;
- **organiser régulièrement des retours d'expérience multi-territoires ou inter-itinéraires**, si besoin avec l'appui d'un expert de la conduite de RETEX.

OBJECTIFS DES RETEX

Chaque retour d'expérience doit permettre :

- la mise à jour de la cartographie des risques ;
- la révision des procédures d'alerte ;
- la correction des lacunes de communication ;
- l'adaptation des outils de terrain ;
- la révision des modalités de coordination ;
- l'actualisation du matériel de crise ou de la signalétique.

Dans cette logique d'amélioration continue, le comité d'itinéraire s'il existe, les acteurs et partenaires du parcours à défaut, doivent pouvoir **organiser des exercices périodiques, simulant des situations variées**. Ces exercices permettent d'éprouver la capacité des acteurs du réseau à :

- détecter et qualifier un aléa ;
- prendre des décisions rapides ;
- coordonner les acteurs concernés ;
- informer les usagers et partenaires ;
- organiser le retour à la normale.



Structure de coordination en temps de crise

La gestion d'un événement affectant un itinéraire cyclable mobilise des acteurs aux compétences différentes, intervenant à des échelles variées, et soumis à des cadres réglementaires distincts. L'efficacité de la réponse repose sur la capacité à se coordonner rapidement autour d'une organisation connue et partagée.

Cette partie du référentiel définit le cadre commun permettant l'articulation entre les différentes parties prenantes, sans se substituer aux responsabilités propres à chacun.

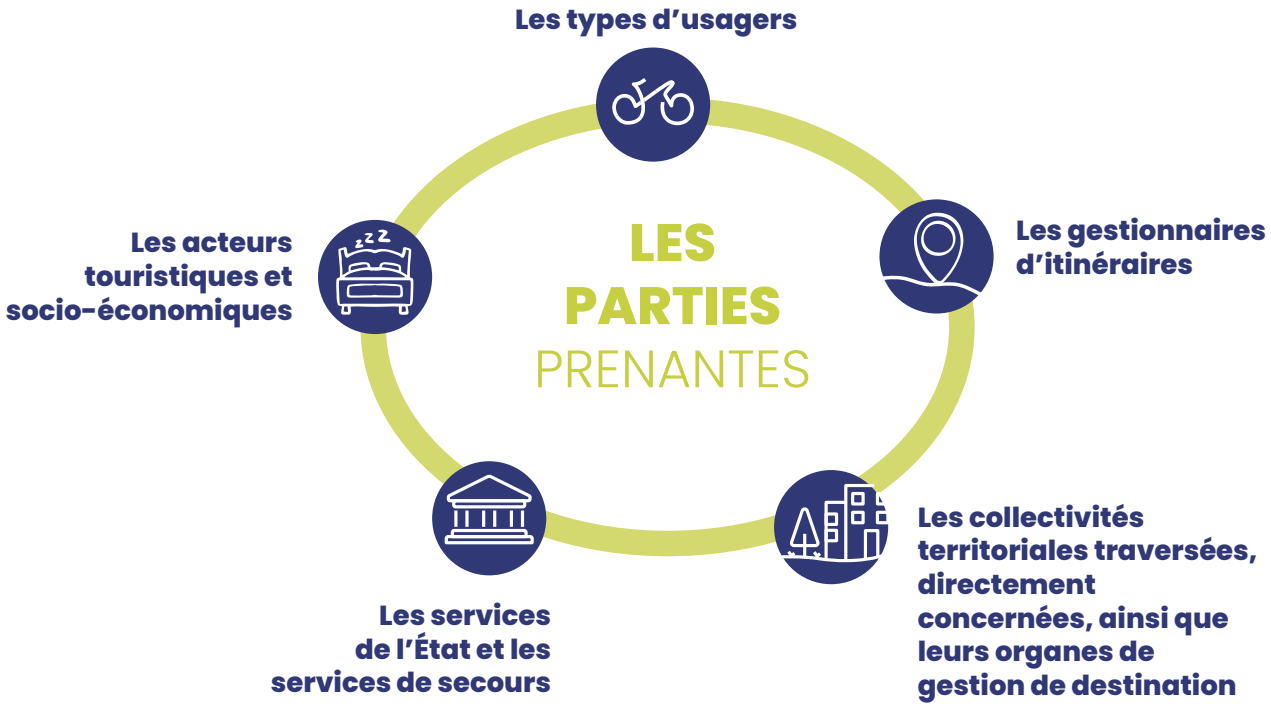
Cartographier les parties prenantes

La disponibilité d'une cartographie, développée préalablement et régulièrement mise à jour, constitue l'un des principaux facteurs de la réussite d'une organisation en situation de crise. Une cartographie solide permet à chaque itinéraire d'identifier rapidement les acteurs susceptibles d'être impliqués ou mobilisés en situation de crise. Elle comprend notamment: *Voir schéma ci-dessous.*

Pour chaque acteur, il convient d'identifier:

- son rôle dans la gestion de crise;
- ses coordonnées actualisées;
- les modalités de contact à privilégier.

Ce modèle vise à permettre à chaque membre du réseau de disposer, en amont de toute crise, d'une cartographie claire des acteurs à mobiliser, de leurs rôles et de leurs modalités de contact. Il ne remplace pas les dispositifs réglementaires existants mais facilite leur articulation avec le réseau.



Principe d'organisation : comment procéder ?

La cartographie des acteurs doit permettre :

- d'identifier **qui peut agir, qui doit décider, qui doit être informé** ;
- de distinguer les acteurs **opérationnels, institutionnels** et **de relais** ;
- d'anticiper les situations où **certains acteurs deviennent injoignables** ;
- de garantir une continuité de coordination **même en cas de coupure des moyens** numériques.

Chaque acteur est responsable de la complétude et de la mise à jour régulière de cette cartographie pour son périmètre.

Il est en revanche i**ndispensable de disposer d'une date de dernière mise à jour ainsi que des coordonnées de la personne responsable de la mise à jour** pour que la cartographie soit efficace. Une cartographie obsolète ralentit la prise de décision en situation de crise.

OUTIL 1
Tableaux des acteurs à cartographier au préalable.
Voir p. 57

Répartition des rôles : qui fait quoi selon le niveau de crise ?

La répartition des rôles entre les différents acteurs de l'itinéraire repose sur le respect des compétences réglementaires des autorités publiques, en particulier en matière de sécurité et de décisions administratives. Elle s'appuie sur le **principe de subsidiarité** : l'échelon le plus proche du terrain intervient en premier tant que la situation le permet.

Chaque acteur apporte une contribution spécifique, selon ses moyens et son périmètre, dans une logique de complémentarité. Les rôles évoluent en fonction de la gravité, de l'étendue géographique et de la durée de l'événement, ce qui impose une continuité de la coordination et de l'information lorsque la situation change d'échelle. Deux niveaux de coordination sont distingués.

Coordination locale

La coordination locale constitue le **premier niveau de réponse**. Elle s'appuie sur le gestionnaire d'itinéraire et les collectivités concernées directement par le tronçon impacté :

- la détection, la levée de doute et la qualification de l'événement ;
- la mise en sécurité immédiate des usagers ;
- la mise en œuvre des premières mesures (signalisation, fermeture, information) ;
- la remontée d'informations vers les différents niveaux si nécessaire.

La coordination locale reste prioritaire tant que la situation demeure circonscrite et maîtrisable avec les moyens disponibles. Ses membres sont à inventorier avec précision.

Coordination régionale ou interterritoriale

Lorsque l'événement affecte **plusieurs tronçons, plusieurs gestionnaires, ou dépasse les capacités d'un seul territoire**, une coordination interterritoriale devient nécessaire. Ce niveau de coordination permet :

- d'harmoniser les décisions entre territoires voisins ;
- d'éviter les contradictions de signalisation ou de communication ;
- de partager les informations en temps réel ;
- d'anticiper les effets de report de flux d'usagers.

Cette coordination peut être **animée par une structure ad hoc ou par un gestionnaire référent**, en lien étroit avec les autorités compétentes. Évidemment, ses membres sont, là aussi, à inventorier avec soin.

Veille, alerte et décision

La capacité des acteurs à anticiper, qualifier et gérer une situation de crise repose en grande partie sur l'existence d'outils partagés de veille, d'alerte et d'aide à la décision. Dans un contexte d'aléas climatiques, la différence entre une situation maîtrisée et une crise avérée tient souvent à trois facteurs :

- **La qualité de la veille en amont :** une veille efficace permet d'identifier précocement les phénomènes météorologiques ou environnementaux susceptibles d'affecter l'itinéraire (crues, orages, canicules, feux de forêt, mouvements de terrain, etc.). Elle donne aux gestionnaires le temps nécessaire pour anticiper les conséquences, mobiliser les acteurs concernés et préparer des mesures préventives avant que la situation ne se dégrade.
- **La rapidité de la remontée d'information :** la capacité à recueillir et partager rapidement des informations fiables provenant du terrain (agents, collectivités, usagers, prestataires touristiques) est essentielle pour disposer d'une vision actualisée de la situation. Plus l'information circule vite, plus les décisions peuvent être prises tôt, limitant ainsi les risques pour les usagers et les impacts sur l'exploitation de l'itinéraire.
- **La clarté des critères guidant les décisions :** des critères prédéfinis et partagés (seuils météorologiques, niveaux de risque, conditions de fermeture ou de déviation) facilitent une prise de décision cohérente et proportionnée. Ils permettent également d'éviter les hésitations ou les divergences d'interprétation entre acteurs, tout en renforçant la transparence et la compréhension des mesures mises en œuvre.

Assurer une veille des risques climatiques et environnementaux

La veille constitue le premier niveau de prévention et de préparation. Elle **vise à détecter les signaux faibles**, à **suivre l'évolution des phénomènes susceptibles d'affecter les itinéraires** et à **anticiper leurs impacts** potentiels.

Cette veille doit être à la fois continue, partagée et adaptée aux spécificités territoriales. Elle repose sur une combinaison de sources institutionnelles, techniques et de terrain. Parmi les outils de référence figurent :

Les dispositifs de vigilance météorologique

Bulletins de vigilance, prévisions à court et moyen terme pour anticiper les épisodes de canicule, de tempête, d'orages violents ou de vagues de froid. Par exemple :

- → **La carte des vigilances Météo-France** ;
- → **La plateforme APIC** (Avertissement des pluies intenses à l'échelle des communes) ;
- → **L'observatoire français des tornades et orages violents**.

Les outils de suivi hydrologique

Cartes de vigilance crues, données de niveaux des cours d'eau indispensables pour les itinéraires en fond de vallée ou en zone inondable. Par exemple :

- → **Le service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France**.

Les dispositifs de surveillance des incendies et de la sécheresse

Cartes de risque feu, arrêtés préfectoraux, restrictions d'accès aux massifs indispensables pour les itinéraires à proximité de massifs forestiers. Les sites internet des préfectures sont l'une des sources à consulter. En complément, par exemple :

- **L'outil pour prévenir et informer sur les risques incendies** ;
- **L'outil pour rester informé de la situation locale de la sécheresse**.

Les plateformes de connaissance des risques

Cartographies des aléas, périmètres réglementés, risques littoraux permettant d'identifier les zones sensibles traversées par les itinéraires. Par exemple :

- **Le centre d'information pour la prévention des risques majeurs (CYPRES)** ;
- **La base de données recensant les mouvements de terrain (GEORISQUES)**.

Les observations et remontées de terrain

Issues des agents, prestataires, partenaires touristiques, associations ou simples usagers, elles constituent un complément souvent déterminant pour détecter des incidents localisés avant qu'ils ne soient relayés par les canaux officiels, comme **fr-alert.gouv.fr**. Par exemple :

- **Le réseau de volontaires internationaux en soutien opérationnel virtuel** (VISOV) qui regroupe des internautes mobilisés à la fois pour diffuser l'information officielle fiable sur la crise, et remonter de l'information de terrain, via tous les moyens offerts par le web social : tweets, photos géolocalisées, cartes interactives, outils contributifs… Au quotidien, en mode « veille active », les volontaires échangent des informations sur WhatsApp, X ou Signal, informations sensibles repérées sur le web et susceptibles d'intéresser d'autres volontaires ou structures, comme les pompiers.

Exemple d'outil permettant de recenser les moyens et informations de veille.

Le tableau ci-dessous recense les informations essentielles à rechercher et constitue une base commune de veille, adaptable, permettant d'assurer une surveillance continue et partagée des aléas climatiques et environnementaux à l'échelle de l'itinéraire.

Catégorie de risque	Outil / source de veille	Type d'information suivie	Échelle géographique	Fréquence de mise à jour	Utilisation principale pour le réseau	Référent local à renseigner
Météorologie						
Hydrologie						
Incendies de végétation						
Sécheresse						
Risques littoraux						
Environnement						
Signalements terrain						
Réseaux et services						

Créer une chaîne d'alerte

L'objectif du dispositif d'alerte n'est pas de faire transmettre l'ensemble des informations brutes, mais de **qualifier progressivement l'événement afin d'adapter le niveau de réponse à la situation rencontrée**.

La remontée de l'information s'organise selon une logique en trois temps, qui peuvent se succéder très rapidement ou rester à un stade intermédiaire selon la gravité de la situation.

Détection et signalement

L'origine de l'alerte réside dans un travail de veille performant, comme vu plus haut. **La chaîne d'alerte débute dès l'apparition d'un signal inhabituel, qu'il soit confirmé ou non**. Le principe est simple : c'est celui de l'escalade du terrain vers le centre de décision. Cette chaîne permet à la fois une récolte rapide de ce qui se passe sur le terrain, une centralisation et le partage de cette information avec les partenaires concernés, une prise en compte immédiate des dangers potentiels et l'anticipation des impacts sur l'ensemble de l'itinéraire.

Les sources du signalement sont multiples. Il peut en effet s'agir d'observations réalisées sur le terrain par des usagers, un partenaire, une autorité publique mais également de données issues des outils de veille ou d'informations provenant des réseaux sociaux. Le principe est une remontée rapide de l'information pour traitement immédiat (si possible) par les responsables de l'itinéraire, voire les autorités publiques.

Canaux de signalement

De très nombreux canaux de signalement existent, qui permettront de gagner du temps :

Numéro d'astreinte de l'itinéraire

Numéro unique ou mutualisé, actif en période d'exploitation, destiné aux signalements urgents liés à la sécurité ou à la praticabilité. Ce numéro est réservé :

- aux partenaires professionnels (gestionnaires, offices de tourisme, hébergeurs, loueurs, agents terrain) ;
- aux usagers en situation critique nécessitant une information immédiate. Le numéro peut être affiché, en plus des numéros d'urgence habituels, sur l'ensemble de la signalétique, tout au long du parcours.

Formulaire de signalement en ligne

Accessible depuis le site internet de l'itinéraire, optimisé pour mobile, permettant de transmettre :

- localisation précise (géolocalisation si possible par coordonnées GPS) ;
- date et heure du constat ;
- nature du problème et niveau du danger pour les usagers ;
- photos ou éléments factuels ;
- coordonnées du déclarant si nécessaire.

Adresse électronique dédiée à la veille et aux alertes

Adresse fonctionnelle centralisée (ex. alerte@…), surveillée quotidiennement, permettant de capter :

- des retours d'acteurs locaux ;
- des informations des partenaires ;
- des remontées issues d'observations terrain.

Plateformes de remontée d'incidents

- site web de l'itinéraire ;
- applications cartographiques collaboratives ;
- plateformes de signalement ;
- application propre à l'itinéraire si elle existe.

Réseaux sociaux

- toute information relative à l'itinéraire, relevée légalement et selon un protocole précis (mots-clés), mentionnant un incident ;
- photos, commentaires, alertes.

Exemple d'outil de suivi des réseaux sociaux.

Outil de veille	RS couverts	Mots-clés à suivre	Référent
RS 1			
RS 2			



Analyser et qualifier l'information

Toute information ne nécessite pas une mobilisation de tous immédiatement. **Une étape de qualification de l'information permet de distinguer un simple incident d'une situation nécessitant une coordination renforcée**.

Dès lors que le signal semble crédible ou susceptible d'avoir un impact, il doit être qualifié avant toute diffusion élargie. **Cette étape est déterminante pour éviter les emballements inutiles ou les réactions tardives**.

La qualification de l'information repose sur un message d'alerte minimal, transmis au référent identifié du territoire ou de l'itinéraire concerné, comprenant systématiquement :

- **la localisation précise** (tronçon, commune concernée, repère identifiable, coordonnées GPS) ;
- **la nature de l'événement** (inondation, départ de feu, éboulement, etc.) ;
- **l'heure ou la période d'observation** ;
- **les impacts observés ou supposés** (circulation entravée, danger potentiel, incertitude).

À ce stade, aucune communication publique n'est engagée. L'objectif est uniquement d'**évaluer la situation**. Quelques questions structurantes sont à poser lors de la prise d'information :

- Les faits sont-ils avérés ou encore incertains ?
- L'événement est-il maîtrisable localement ?
- Existe-t-il un risque d'aggravation rapide ?

Diffuser l'alerte en interne

Lorsque l'événement dépasse le cadre d'un simple incident local ou présente un risque d'évolution (selon la grille d'évaluation ci-dessous), **l'alerte doit être relayée vers le niveau pertinent** :

- aux gestionnaires concernés ;
- aux collectivités traversées ;
- aux référents territoriaux ;
- à la coordination de l'itinéraire.

L'objectif est double :

- partager une information commune ;
- permettre une décision cohérente entre les territoires concernés.

La diffusion doit rester factuelle et concise, afin de permettre une prise de décision rapide sans créer de confusion.

Exemple d'outil de définition des modalités de diffusion de l'alerte

Canaux de diffusion	Niveau local ou régional	Niveau d'alerte	Référent
Canal 1			
Canal 2			

Évaluer la gravité et décider

Utiliser une échelle de gravité

Comme vu précédemment, toute information remontée auprès des acteurs de l'itinéraire ne constitue pas nécessairement une crise. Afin d'éviter à la fois la sous-réaction et la sur-mobilisation, **il est indispensable d'évaluer rapidement le niveau de gravité d'un événement avant toute décision opérationnelle ou communicationnelle**.

L'évaluation vise à répondre à une question centrale: **le phénomène observé est-il susceptible de mettre en danger les usagers, de rompre la continuité de l'itinéraire ou d'engendrer une désorganisation à l'échelle de l'itinéraire ?**

Les critères suivants constituent le socle commun d'évaluation et doivent être examinés systématiquement lors de toute alerte :

- la sécurité des usagers est-elle directement ou potentiellement menacée ?
- la praticabilité de l'itinéraire est-elle compromise ou susceptible de l'être rapidement ?
- le phénomène est-il en cours, évolutif ou susceptible de s'aggraver ?
- le périmètre impacté est-il clairement identifié ou encore incertain ?
- l'événement est-il susceptible de générer une forte attente d'information, des tensions ou une exposition médiatique ?

Pour structurer la qualification des alertes et faciliter une prise de décision rapide et homogène, les responsables de l'itinéraire (collectivités en tête) doivent s'appuyer sur une logique commune de première évaluation.

Un document opérationnel de type fiche réflexe de réception de l'information est mis à disposition afin de collecter les éléments essentiels, d'identifier le niveau de gravité et d'orienter immédiatement la décision (surveillance, coordination renforcée, fermeture).

OUTIL 2
Méthode de réception de l'information
Voir p.60

Sur la base de cette lecture, les acteurs de l'itinéraire doivent s'appuyer sur une échelle de gravité commune pour orienter les décisions, adapter le niveau de coordination et déclencher, si nécessaire, les dispositifs de crise.

Niveau de gravité	Caractéristiques principales	Conséquences organisationnelles
Niveau 1 – Vigilance	Information concernant la praticabilité ou la sécurité, sans danger immédiat identifié. Phénomène localisé, périmètre clair, évolution lente ou incertaine.	Suivi de la situation. Pas d'activation spécifique. Information interne limitée au périmètre du territoire concerné.
Niveau 2 – Alerte locale	Risque avéré ou probable pour la sécurité des usagers ou la continuité d'un tronçon. Phénomène en cours ou susceptible d'évoluer rapidement. Décision locale possible (adaptation, restriction, signalisation).	Coordination locale renforcée. Remontée d'information vers l'itinéraire. Préparation de messages aux usagers.
Niveau 3 – Alerte interterritoriale	Plusieurs tronçons ou territoires concernés. Sécurité des usagers potentiellement menacée. Décision de fermeture ou de déviation envisagée. Évolution rapide ou imprévisible. Forte attente d'information ou exposition médiatique.	Coordination de l'itinéraire. Harmonisation des décisions. Messages coordonnés. Mobilisation renforcée.

Décider collectivement la fermeture ou la déviation

La fermeture ou la mise en place d'une déviation engage directement la sécurité des usagers, la responsabilité des gestionnaires, l'organisation des territoires concernés et l'image globale de l'itinéraire. À ce titre, **elle ne peut relever d'une appréciation isolée ou improvisée, mais doit s'inscrire dans un cadre partagé**, fondé sur des critères communs et une lecture homogène des situations.

Le principe général est le suivant : **lorsqu'un danger avéré ou fortement probable ne peut être maîtrisé par des mesures de sécurisation immédiates, la fermeture prime sur la continuité d'usage**. À l'inverse, lorsque le risque est réel mais maîtrisable, une déviation peut être envisagée, à condition qu'elle garantisse un niveau de sécurité équivalent à celui de l'itinéraire principal.

La fermeture ou la déviation peuvent être justifiées par plusieurs types de situations, notamment lorsque :

- une autorité compétente (maire, préfet) a pris un arrêté de restriction ou d'interdiction d'accès ;
- la sécurité physique des usagers est directement menacée (incendie actif, crue rapide, chute d'arbres, éboulement, submersion, conditions météorologiques extrêmes) ;
- la praticabilité de l'itinéraire n'est plus assurée de manière fiable ou continue ;
- l'accès aux secours est compromis ou rallongé de manière significative ;
- l'évolution de la situation est incertaine et susceptible de s'aggraver rapidement.



Gestion opérationnelle en temps de crise

L'activation d'une cellule de crise (ou cellule de coordination) marque le passage d'une situation de vigilance ou d'alerte à une phase de gestion structurée. Elle n'est pas un dispositif exceptionnel réservé aux crises majeures, mais un outil agile, mobilisable dès lors qu'un événement dépasse la capacité de gestion ordinaire d'un acteur isolé ou qu'il nécessite une coordination renforcée entre plusieurs parties prenantes.

Modalités d'activation d'une cellule de crise

Les modalités d'activation sont définies en amont, en temps calme, afin d'optimiser les délais de prise de décision lorsque la situation se dégrade. Ce référentiel fixe un cadre commun, que chaque itinéraire ou territoire adapte ensuite à ses propres contraintes.

Les éléments suivants doivent être clarifiés préalablement par les principaux acteurs de l'itinéraire :

- **l'acteur ou le niveau habilité à proposer ou décider l'activation** de la cellule (référent local, coordination d'itinéraire, etc.) ;
- **les critères déclencheurs** (menace directe pour la sécurité, fermeture envisagée, impact multiterritorial, médiatisation potentielle), en cohérence avec l'échelle de gravité présentée dans la section précédente, p.39 (vigilance, niveau 2, niveau 3) ;
- **les modalités de mobilisation des membres** : appel téléphonique, SMS, message via une plateforme dédiée, courriel prioritaire ;
- **le format de la cellule** :
  - en présentiel, lorsque les acteurs sont géographiquement proches et que la situation le permet ;
  - à distance, via un outil de visioconférence partagé ;
  - en format hybride, lorsque certains membres sont mobilisés sur le terrain et d'autres à distance ;
- **l'outil** (logiciel, application, document partagé…) retenu pour la prise de notes et le suivi des décisions (main courante ou registre de crise), commun à l'ensemble des participants et mis à jour en temps réel ;
- **les modalités de désactivation de la cellule de crise**.

Il est essentiel que ces modalités soient connues de tous les membres susceptibles d'être mobilisés, testées régulièrement et intégrées dans les documents opérationnels locaux.

Composition de la cellule

La composition de la cellule de crise est proportionnée à la situation, afin de garantir la présence des compétences nécessaires à la prise de décision. La cellule n'est pas un lieu de représentation institutionnelle exhaustive, mais un **espace de pilotage opérationnel**. La composition type peut inclure :

- **un leader de la cellule de crise**, définissant la stratégie à adopter et garant du cadre, du rythme des échanges et de la validation finale des décisions ;
- **un pilote opérationnel**, chargé de la coordination de la mise en œuvre des décisions et des actions au sein de la cellule de crise, comme sur le terrain ;
- **un secrétaire de cellule**, responsable de la

tenue de la main courante, de la traçabilité des décisions et des horaires ;

- **un référent de coordination avec les autres acteurs de l'itinéraire**, assurant la cohérence interterritoriale et le lien au sein du comité d'itinéraire ainsi qu'avec les acteurs publics ;
- **le ou les gestionnaires d'itinéraire** directement concernés par l'événement ;
- **des représentants des collectivités locales** impliquées lorsque leurs compétences sont mobilisées (quand cela est possible) ;
- **un ou plusieurs représentants des offices de tourisme ou d'acteurs économiques clés**, lorsque la gestion de l'information aux usagers et aux professionnels est stratégique ;
- le cas échéant, **des experts techniques ou thématiques** (météo, hydrologie, incendies, infrastructures, santé…).

Les rôles doivent être clairement rappelés dès l'ouverture de la cellule afin d'éviter les doublons, les zones de flou ou les décisions contradictoires.

Les différentes fonctions de la cellule

La cellule de crise assume plusieurs fonctions complémentaires, qui s'inscrivent dans une logique de pilotage stratégique continu et adaptatif :

- **confirmer et actualiser l'évaluation de la situation** à partir des informations disponibles et entrantes ;
- **arbitrer les décisions opérationnelles** (fermeture, déviation, limitation d'usage, maintien sous conditions…) ;
- **répartir les rôles et responsabilités** entre les acteurs mobilisés sur le terrain ;
- **assurer le suivi de la mise en œuvre effective**, sur le terrain, des mesures décidées ;
- **définir les messages à diffuser**, les publics cibles et les canaux appropriés ;
- **organiser et mutualiser les ressources logistiques** disponibles (signalétique, personnel, véhicules, matériel…) ;
- **maintenir une veille active** sur l'évolution de l'événement afin d'adapter les décisions en continu.

OUTIL 3
Main courante de crise
Voir p.62

La cellule fonctionne par points réguliers, à un rythme adapté à la cinétique de la crise, et conserve une **traçabilité écrite de l'ensemble des décisions**.

Dans le contexte de crises intenses ou prolongées, qui peuvent nécessiter une mobilisation de la cellule de crise sur plusieurs jours (exemple : inondations à cinétique lente), il est impératif d'**anticiper la résilience opérationnelle des équipes**. Cela implique de mettre en place une organisation logistique et humaine permettant d'assurer la continuité des fonctions tout en préservant l'équilibre psychologique et physique des membres mobilisés, ainsi que leur efficacité. Il convient de prévoir, dès la phase de planification, des suppléants désignés et formés capables de relayer les membres de la cellule pour garantir des temps de repos et de récupération.

La logistique de soutien doit également être assurée : prévoir des espaces de travail dédiés, des zones de repos, un hébergement quand cela est nécessaire, et garantir un approvisionnement continu en eau, café et collations.

Enfin, une attention particulière doit être portée aux contraintes personnelles des membres (garde d'enfants, obligations familiales, etc.) : le réseau doit définir les modalités permettant de prendre en charge ou de faciliter la résolution de ces responsabilités afin que les personnes mobilisées puissent se concentrer pleinement sur la gestion de la crise.

Mise en œuvre des mesures sur le terrain

La mise en œuvre sur le terrain correspond à la traduction concrète des décisions prises par la cellule de crise. Elle est assurée par les acteurs locaux compétents (gestionnaires d'itinéraires, collectivités, services techniques, partenaires touristiques), chacun dans le champ de ses responsabilités. Cette mise en œuvre repose sur trois principes : **rapidité, lisibilité pour les usagers et coordination entre acteurs**.

Lorsque la sécurité des usagers est menacée, **la priorité absolue consiste à rendre le danger visible** et à empêcher l'exposition aux aléas. La rapidité de décision et d'exécution relève de la cellule de crise.

La fermeture doit être cohérente sur l'ensemble du périmètre concerné afin d'éviter les contournements dangereux ou les réouvertures partielles non maîtrisées. N'oublions pas les incidences judiciaires trop nombreuses dues à des décisions inopportunes de la part de cellules de crise.



Signalisation et information

Sur le terrain, les équipes doivent installer des panneaux temporaires indiquant la fermeture, la nature du risque et, lorsque cela est possible, les alternatives.

La signalisation doit être visible, homogène et positionnée suffisamment en amont pour permettre aux usagers d'anticiper, et quand cela est possible, d'accéder rapidement aux numéros d'urgence ainsi qu'aux moyens de contact avec le ou les référents de l'itinéraire en cas de besoin.

Les messages doivent être adaptés aux divers publics en itinérance : langage simple, traduction de l'information selon le contexte, recours à des pictogrammes et mise en avant des informations essentielles.

En cas de crise prolongée, **la signalisation doit être contrôlée et ajustée régulièrement**, notamment après des intempéries ou des interventions de secours.

Déploiement de relais humains

Dans certaines situations, la présence humaine constitue le moyen le plus efficace pour sécuriser et informer, qu'il s'agisse de mobiliser des agents techniques ou des agents d'accueil positionnés sur des points stratégiques, ou de s'appuyer sur des partenaires locaux (offices de tourisme, hébergeurs, loueurs) qui peuvent jouer un rôle d'information de proximité.

Ces relais sont particulièrement importants lorsque :

- les réseaux numériques sont dégradés ou indisponibles ;
- les usagers sont nombreux ou désorientés ;
- les abris potentiels manquent ;
- les impacts climatiques sur l'itinéraire sont importants d'emblée ;
- la situation évolue rapidement.

Organisation des déviations et alternatives

Lorsque la continuité de l'itinéraire peut être partiellement maintenue, **la mise en œuvre de déviations doit être réaliste, sécurisée et lisible**.

Pour cela, la cellule de crise se renseigne auprès des autorités et des partenaires sur la praticabilité réelle des itinéraires alternatifs choisis, et privilégie notamment les itinéraires secondaires qui peuvent offrir un minimum de services aux itinérants (approvisionnement, points d'eau, hébergement, restauration…).

La sécurité constitue également un critère primordial dans le choix de la déviation, afin d'éviter les routes à fort trafic ou présentant un danger pour les cyclistes.

Lorsqu'aucune alternative acceptable n'existe, la fermeture totale doit être assumée et clairement expliquée.

Mise à jour des supports d'information

La mise en œuvre sur le terrain doit être synchronisée avec l'information diffusée à distance afin d'éviter toute contradiction :

- mettre à jour les sites internet et cartes interactives ;
- informer les plateformes touristiques et de réservation ;
- transmettre des consignes aux acteurs de première ligne (hébergeurs, offices de tourisme, loueurs) ;
- contacter les opérateurs des outils de diffusion (sites internet, applications, réseaux sociaux) utilisés par les cyclistes pour l'organisation de leurs déplacements et leur demander de communiquer les informations importantes pour la sécurité des usagers.

Coordination continue et ajustements

La situation de terrain doit faire l'objet de remontées régulières auprès de la cellule de crise ou de coordination afin d'ajuster les décisions. Les acteurs chargés de la mise en œuvre doivent :

- signaler toute évolution significative (aggravation, amélioration, incidents secondaires) ;
- remonter les difficultés rencontrées (manque de matériel, incompréhension des usagers, défaillance d'une déviation) ;
- participer à l'évaluation du moment opportun pour lever ou alléger les mesures.

La mise en œuvre sur le terrain n'est donc pas une phase figée, mais **un processus adaptatif, étroitement lié au reporting et au pilotage stratégique**.

Communication de crise

La communication de crise constitue un outil opérationnel à part entière de la gestion de crise. Elle vise avant tout à protéger les usagers et à rendre les décisions compréhensibles dans un contexte souvent incertain et évolutif. Une communication de crise, mutualisée et coordonnée, permet d'éviter toute aggravation de la situation.

Cette communication de crise repose sur des principes qui permettent de guider toute prise de parole liée à une situation de crise, quel que soit le canal ou l'émetteur.

Priorité à la sécurité des usagers

L'objectif principal de toute intervention est de protéger les usagers et de leur permettre de se protéger par eux-mêmes. Ce principe s'applique également à la communication de crise. Elle doit aider à la prise de décision rapide : éviter un tronçon, s'arrêter, différer un déplacement, modifier un itinéraire.

En bref, **permettre aux usagers de l'itinéraire de réduire leur exposition au danger** à travers :

- un signalement clair du danger réel ou potentiel ;
- des indications claires : ce qui est autorisé, déconseillé ou interdit ;
- des messages et des recommandations simples, orientés action ;
- des messages clairs sans formulations ambiguës :
  - → le périmètre concerné ;
  - → la nature du problème ;
  - → les conséquences concrètes sur l'usager et son itinéraire ;
- des messages régulièrement mis à jour avec des rendez-vous informatifs clairs et récurrents.

Réactivité maîtrisée et progressive

Informer rapidement est indispensable, afin d'éviter la confusion, selon une temporalité d'information progressive.

Le premier message doit être factuel, dès qu'un risque est identifié et confirmé. Cette première communication doit explicitement mentionner que des mises à jour de la situation suivront, selon l'évolution de la situation ou selon les nouvelles données recueillies.

Cela renforce à la fois la crédibilité de l'organisme dans sa capacité à gérer la crise et à anticiper les impacts, de même que sa légitimité en tant que source officielle et fiable d'information.

Très souvent, les gestionnaires d'itinéraires relaient la communication officielle et les décisions prises par les autorités compétentes (maires, préfets, services de secours). Ils les rendent compréhensibles pour les usagers, en les vulgarisant et en les accompagnant de visuels familiers aux itinérants (cartes topographiques, indications techniques…)

Adaptation aux contraintes de l'itinérance

Les usagers des itinéraires se déplacent dans des environnements ouverts, parfois isolés, où l'accès à l'information peut être interrompu ou très limité. **La communication de crise doit donc être conçue pour fonctionner même lorsque le numérique n'est plus fiable, et pour atteindre des personnes déjà engagées sur l'itinéraire**. Concrètement, cela suppose de :

- **multiplier les points d'entrée de l'information**, afin de ne jamais dépendre d'un seul canal :
  - → site web et cartes interactives pour l'anticipation ;
  - → réseaux sociaux pour la réactivité ;
  - → signalétique terrain et affichage in situ pour les usagers déjà en déplacement ;

- **s'appuyer sur des relais humains identifiés**, capables de transmettre l'information fournie par le réseau de vive voix : offices de tourisme, hébergeurs, loueurs, agents territoriaux, gestionnaires de sites. Ces acteurs doivent savoir quoi dire, à qui, et avec quels messages validés ;

- **répéter les messages essentiels, sans les complexifier** :

→ le danger identifié ;

→ le ou les périmètres concernés ;

→ la ou les décisions prises : fermeture, déviation, recommandation ;

→ les alternatives possibles.

Cette répétition limite les erreurs d'interprétation et les comportements à risque ;

- **prévoir des solutions en cas de rupture totale de communication** : panneaux temporaires, agents relais sur site, messages papier standardisés, véhicules d'information mobile sur les secteurs sensibles.

L'objectif n'est pas d'informer davantage, mais d'informer mieux, en s'assurant que le message atteint réellement les usagers, quelles que soient leurs conditions de déplacement ou les contraintes techniques du moment.

Cohérence interterritoriale

Un même événement peut affecter simultanément plusieurs territoires, parfois sur des dizaines de kilomètres.

La cohérence interterritoriale ne signifie pas une uniformisation stricte de la communication, mais l'adoption d'un socle commun garantissant que les informations essentielles sont partagées, compatibles et compréhensibles d'un bout à l'autre de l'itinéraire concerné. Chaque acteur conserve sa capacité d'expression, mais dans un cadre coordonné.

Concrètement, cette cohérence repose sur plusieurs pratiques clés :

- désigner, en situation de crise, un point de coordination de l'information à l'échelle de l'itinéraire ou du tronçon concerné. Il est chargé d'aligner les messages essentiels (statut du parcours, zones fermées, recommandations prioritaires) ;
- obtenir l'accord préalable sur les formulations sensibles, notamment celles relatives à la sécurité des usagers, aux fermetures ou aux conditions de reprise, afin d'éviter des interprétations divergentes ;
- partager rapidement les messages diffusés (ou à diffuser) entre territoires voisins, pour anticiper les effets de report de fréquentation ou de saturation ;
- porter une vigilance particulière sur les effets de diffusion en dehors de la zone concernée, notamment via les réseaux sociaux, plateformes touristiques ou médias locaux, où une information locale peut rapidement être perçue comme valable sur l'ensemble de l'itinéraire.

Préparation des messages types

La préparation en amont de messages types permet de gagner un temps précieux en situation de crise, de limiter les erreurs de formulation et d'assurer une cohérence entre territoires. Ces messages ne sont pas destinés à être diffusés tels quels sans adaptation, mais constituent des trames communes à ajuster selon le contexte local, le périmètre impacté et le niveau de gravité.

OUTIL 4
Exemples de messages types à préparer à l'avance.
Voir p.63

Exemples de canaux communs de diffusion et usages recommandés

Les annexes disponibles en fin de document permettront d'appréhender directement la technicité des canaux et des recommandations dans leur utilisation.

OUTIL 5
Exemples de canaux communs et usages recommandés.
Voir p.64

Exemple de plan de communication en cas de situation de crise

OUTIL 6
Exemple de plan de communication en cas de situation de crise.
Voir p.65

Détection de la situation et premier signal public

Lorsque la situation est détectée, l'objectif du premier signal adressé au public n'est pas d'expliquer mais d'alerter sans affoler. La situation est en cours d'évaluation, les informations peuvent évoluer.

Objectif

Donner l'alerte sans inquiéter le public.

Informations à diffuser

- existence d'un événement perturbateur identifié sur un ou plusieurs tronçons ;
- localisation générale (secteur, communes, repères d'itinéraire, voire coordonnées de géolocalisation) ;
- message de prudence immédiate ;
- annonce d'une mise à jour à venir.

Bonnes pratiques
Le message doit être court, factuel, sans hypothèse ni projection.

Canaux prioritaires

- réseaux sociaux ;
- site web du gestionnaire d'itinéraire (bandeau ou actualité courte) ;
- applications existantes ;
- relais terrain si nécessaire.

OUTIL 7
Trames de communication sur les réseaux sociaux.
Voir p.67

Phase d'évaluation et premières mises à jour

Une fois les premiers éléments consolidés, la communication entre dans une phase de clarification progressive. Il s'agit d'apporter quelques précisions éclairantes. Cette phase peut durer quelques heures ou plusieurs jours selon la cinétique de l'événement et la réponse opérationnelle des autorités en charge de la gestion de la crise.

Objectifs

- réduire l'incertitude ;
- éviter les comportements à risque ;
- préparer les usagers à d'éventuelles restrictions.

Informations à diffuser

- confirmation ou non de l'évolution du phénomène ;
- périmètre plus précis ;
- recommandations temporaires (éviter le secteur, adapter son parcours, différer son départ).

Canaux prioritaires

- site web comme point central ;
- réseaux sociaux en relais ;
- acteurs touristiques pour les publics déjà sur place.

Décision opérationnelle : fermeture, restriction ou déviation

Lorsque la décision est prise, la communication doit devenir directive et non ambiguë.

Objectif

- empêcher toute interprétation individuelle dangereuse.

Informations à diffuser

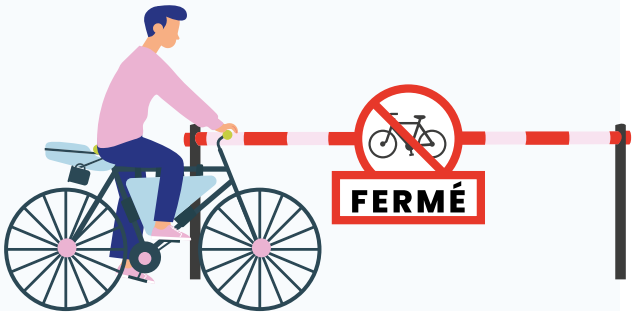
- statut clair des tronçons concernés (fermé / déconseillé / dévié) ;
- date et heure d'effet de la mesure ;
- justification synthétique liée à la sécurité ;
- alternatives possibles lorsqu'elles existent.

Bonnes pratiques

• le vocabulaire doit être normé et identique entre territoires ;
• les messages contradictoires sont à identifier et à éviter.

Canaux prioritaires

- signalétique terrain ;
- site web du gestionnaire d'itinéraire avec cartographie ou schéma simple ;
- plateformes touristiques et offices de tourisme ;
- réseaux sociaux en renvoi vers la source officielle ;
- applications existantes.



Phase de suivi et d'actualisation régulière

Une crise mal gérée sur le plan de la communication est souvent due à une **carence dans la mise à jour de l'information**.

Objectifs

- maintenir la confiance ;
- éviter les rumeurs et les surinterprétations ;
- accompagner les usagers dans la durée.

Informations à diffuser

- état de la situation à intervalles réguliers, même sans changement majeur ;
- confirmation du maintien des mesures ou de leur évolution ;
- rappels de sécurité lorsque la situation se prolonge.

Bonnes pratiques

- dater et horodater chaque message ;
- indiquer explicitement lorsqu'il n'y a pas de nouveauté ;
- rappeler le canal de référence.

Ajustement et évolution des mesures de sauvegarde

Lorsque la situation évolue, la communication doit être cohérente avec la décision.

Objectifs

- informer de la nouvelle situation ;
- assurer la fiabilité de l'information ;
- maintenir la confiance.

Informations à diffuser

- ce qui change concrètement ;
- ce qui reste inchangé ;
- à partir de quand.

Exemples

- extension d'une fermeture à de nouveaux tronçons ;
- modification d'une déviation ;
- passage d'une interdiction totale à une restriction partielle.

Canaux prioritaires

Identiques à ceux utilisés pour l'annonce initiale, afin de ne pas perdre l'usager.

Voir p. 48

Sortie de crise et retour à la normale

La fin de crise est une phase à part entière, souvent négligée. La communication doit clairement marquer la fin de la situation exceptionnelle et le retour à un fonctionnement normal ou quasi normal.

Objectifs

- éviter les interprétations erronées ;
- sécuriser la reprise de l'itinérance ;
- restaurer la lisibilité du réseau.

Informations à diffuser

- réouverture effective ou progressive ;
- éventuelles restrictions résiduelles ;
- recommandations post-événement (prudence, zones fragilisées).



Retour d'expérience et amélioration continue

La gestion de crise ne s'arrête pas avec la levée des mesures opérationnelles ou la fin de la communication d'urgence. Chaque événement constitue une source d'enseignements essentiels pour renforcer la capacité collective à anticiper, décider et agir plus efficacement lors des situations futures. **Le retour d'expérience (RETEX) permet de transformer une situation subie en levier de professionnalisation et de résilience**.

L'enjeu n'est pas d'identifier des responsabilités individuelles, mais de comprendre les mécanismes à l'œuvre, les points de fragilité du dispositif et les facteurs de réussite afin d'améliorer en continu les pratiques du réseau.

Formalisation des retours d'expérience

Chaque événement significatif ayant entraîné une perturbation de l'itinéraire, une activation de la cellule de coordination ou une communication exceptionnelle doit faire l'objet d'un retour d'expérience formalisé. **Cette formalisation permet de dépasser les impressions à chaud, de conserver une trace exploitable dans le temps et de monter en maturité collective**.

Le retour d'expérience porte notamment sur :

- la nature de l'événement et son évolution ;
- les décisions prises, leurs mécanismes et leurs délais de mise en œuvre ;
- les difficultés rencontrées (coordination, information, terrain, communication) ;
- les solutions mises en œuvre et leur efficacité ;
- la pertinence des process en place ;
- les points d'amélioration identifiés.

La formalisation doit rester pragmatique et proportionnée à la gravité de l'événement, afin d'éviter qu'elle ne devienne un exercice lourd ou dissuasif. Pour ce faire, les responsables de l'itinéraire peuvent faire appel à un expert externe en retour d'expérience afin que le processus soit acceptable pour tous.

Organisation de débriefings à chaud et à froid

Le retour d'expérience repose sur deux temps complémentaires.

Le débriefing à chaud

*Dans les **14 jours** suivant la fin de la phase aiguë.*

Il intervient rapidement après la fin de la phase critique. Il permet de **recueillir les ressentis immédiats** des acteurs impliqués, de repérer les blocages opérationnels et d'identifier les ajustements urgents à apporter. Ce temps court favorise l'expression libre, avant que les souvenirs ne s'estompent.

Le débriefing à froid

*Dans les **3 à 6 semaines** suivant l'événement.*

Il est organisé ultérieurement, avec davantage de recul. Il permet une **analyse plus structurée de la situation**, intégrant l'ensemble des acteurs concernés : gestionnaires d'itinéraires, collectivités, partenaires touristiques, acteurs économiques et représentants du réseau. Ce temps favorise une compréhension globale des enchaînements décisionnels et de leurs effets.

OUTIL 8
Les différents RETEX.
Voir p.68

Capitalisation dans une base de données partagée

Les enseignements issus des retours d'expérience n'ont de valeur que s'ils sont mutualisés. L'ensemble des gestionnaires d'itinéraires concernés par la crise a intérêt à centraliser ces retours dans une base documentaire partagée, accessible aux membres.

Cette base permet de :

- **conserver la mémoire** des incidents et crises passées ;
- **identifier des scénarios récurrents** et des vulnérabilités communes ;
- **capitaliser les bonnes pratiques** éprouvées sur différents territoires ;
- **diffuser des solutions concrètes** déjà testées.

La capitalisation doit être structurée et, lorsque cela est nécessaire, anonymisée afin de faciliter l'analyse et d'en tirer des enseignements.

Intégration dans les formations et ateliers

Le retour d'expérience prend tout son sens lorsqu'il alimente directement les actions de formation et de sensibilisation du réseau. Les situations réelles vécues constituent un matériau particulièrement pertinent pour témoigner et développer les compétences des acteurs, renforcer les réflexes collectifs et améliorer la coordination interterritoriale.

Les enseignements issus des RETEX doivent être intégrés :

- dans des ateliers thématiques (gestion de canicule, d'incendie, d'inondation, de crise médiatique…) ;
- dans des exercices de simulation ou des mises en situation ;
- dans les sessions de formation à la gestion ou à la communication de crise organisées par les gestionnaires d'itinéraires et les acteurs locaux ;
- dans l'actualisation des outils, fiches réflexes et protocoles du référentiel.

Cette logique d'apprentissage continu permet de faire évoluer le référentiel dans le temps, en l'ancrant dans les réalités du terrain et les expériences concrètes des membres du réseau.

Prévention et préparation

Cette démarche s'inscrit dans le temps long et repose sur une organisation structurée, partagée et régulièrement actualisée.

Mise à jour des plans de prévention

Chaque gestionnaire d'itinéraire et chaque territoire sont invités à formaliser un plan de prévention adapté à leur périmètre et à **le mettre à jour à une fréquence bisannuelle**.

Ce document ne constitue pas un plan de crise au sens opérationnel, mais un outil d'anticipation permettant d'identifier les périodes, secteurs et situations à risque.

Ces plans peuvent notamment permettre de mettre à jour :

- **l'identification des aléas prioritaires** selon la saisonnalité et les spécificités locales ;
- **le repérage des tronçons sensibles** (zones inondables, secteurs forestiers exposés aux incendies, portions littorales fragilisées, zones sans déviation possible) ;
- **l'analyse des périodes de forte fréquentation** et des publics les plus vulnérables ;
- **les mesures préventives envisageables** (renforcement de la signalisation, messages d'anticipation, adaptations temporaires des parcours).

À l'échelle d'un itinéraire, ces plans de prévention permettent de disposer d'une vision consolidée des vulnérabilités de l'itinéraire et d'anticiper les besoins de coordination interterritoriale.

Ils peuvent également constituer une base de données qui permettra un partage de bonnes pratiques et de savoir-faire.

Exercices d'alerte et mises en situation

La préparation opérationnelle ne peut reposer uniquement sur des documents. **Des exercices réguliers sont indispensables pour tester les dispositifs, vérifier la compréhension des rôles et améliorer les réflexes collectifs**.

Les exercices d'alerte peuvent prendre des formes variées, adaptées aux moyens et au niveau de maturité des territoires :

- exercices de remontée d'information à partir d'un signalement fictif ;
- simulations de décisions de fermeture ou de déviation sur un tronçon ;
- tests de coordination entre plusieurs territoires concernés par un même événement ;
- exercices de communication interne et vers les usagers.

Ces exercices n'ont pas vocation à être complexes ou lourds. Leur objectif est avant tout de vérifier que les circuits d'alerte fonctionnent, que les interlocuteurs sont identifiés et que les décisions peuvent être prises rapidement avec un niveau d'information imparfait, comme en situation réelle.

Sensibilisation et implication des partenaires

La gestion des crises sur les itinéraires ne repose pas uniquement sur les gestionnaires ou les collectivités. De nombreux partenaires jouent un rôle clé dans la détection des signaux faibles, l'information des usagers et la mise en œuvre des décisions.

La prévention passe donc par une sensibilisation régulière des acteurs impliqués :

- offices de tourisme et structures d'accueil ;
- hébergeurs, loueurs, prestataires d'activités ;
- gestionnaires d'espaces naturels ;
- associations locales et acteurs de terrain.

Cette sensibilisation vise à :

- clarifier les rôles de chacun en situation perturbée ;
- expliquer les mécanismes d'alerte et de remontée d'information ;
- partager les principes de sécurité et de communication du réseau ;
- favoriser les comportements cohérents et alignés en cas d'événement.

Elle peut s'appuyer sur des supports simples : fiches synthétiques, réunions d'information, webinaires ou intégration dans des temps collectifs existants.

Mise à jour et évolution du référentiel

Le référentiel de gestion et de communication de crise est un document vivant. Il doit évoluer en fonction des retours d'expérience, des changements réglementaires, de l'évolution des aléas climatiques et des pratiques du réseau.

Une mise à jour régulière permet :

- **d'améliorer l'efficacité de la gestion de crise** : les retours d'expérience issus des événements passés permettent d'identifier les points forts et les faiblesses des procédures existantes ;
- **de prendre en compte l'évolution des aléas climatiques** : le changement climatique modifie la fréquence, l'intensité et la nature des événements extrêmes ;
- **de renforcer la sécurité des usagers** ;
- **de garantir la cohérence des communications** : les pratiques de communication évoluent rapidement ;
- **d'assurer la conformité réglementaire** : les obligations liées à la sécurité, à la gestion des risques et à l'information du public peuvent évoluer ;
- **de développer la résilience du réseau** : chaque événement climatique constitue une source d'apprentissage ;
- **de consolider la culture commune du réseau**.



TOURISME À VÉLO
Les bons réflexes face aux risques climatiques

Annexes

Documents à ajouter dans une base de données commune

Outils

Structure de coordination en temps de crise

OUTIL 1 : Tableaux des acteurs à cartographier au préalable 57

Veille, alerte et décision

OUTIL 2 : Méthode de réception de l'information 60

Gestion opérationnelle en temps de crise

OUTIL 3 : Main courante de crise 62

Communication de crise

OUTIL 4 : Exemples de messages types à préparer à l'avance 63

OUTIL 5 : Canaux communs et usages recommandés 64

OUTIL 6 : Exemple de plan de communication en cas de situation de crise 65

OUTIL 7 : Communication sur les réseaux sociaux 67

Retour d'expérience et amélioration continue

OUTIL 8 : Les différents RETEX 68

Fiches réflexe

FICHE RÉFLEXE 1 – Incendie de végétation 70

FICHE RÉFLEXE 2 – Tempêtes et vents violents 72

FICHE RÉFLEXE 3 – Canicules et fortes chaleurs 74

FICHE RÉFLEXE 4 – Inondations, crues et éboulements 76

OUTIL 1
Tableaux des acteurs à cartographier au préalable

Annuaire de crise

Cet annuaire de crise a vocation à être utilisé **en situation de crise ou de pré-crise**, lorsque le temps est contraint et que les informations doivent être accessibles immédiatement. Il doit être **tenu à jour**, stocké **hors ligne** si possible, et partagé avec les personnes susceptibles d'être mobilisées.

Rôle / fonction clé	Structure / territoire	Nom / référent	Téléphone direct	Téléphone secondaire	Email	Disponibilité (astreinte / horaires)	Observations utiles
Référent crise local							
Référent technique terrain							
Élu / décisionnaire local							
Contact préfecture / État							
Secours / SDIS (référent)							
Office de tourisme							
Acteur touristique clé							
Référent communication							

Bonnes pratiques

- version **papier imprimée** + version numérique ;
- mise à jour **au minimum une fois par an** ;
- vérification des numéros avant la haute saison ;
- diffusion restreinte aux personnes impliquées dans la gestion de crise.

Acteurs du comité d'itinéraire

Élément à renseigner	Description attendue	Détails
Structure	Nom de l'entité membre (gestionnaire, coordinateur, structure porteuse)	
Périmètre concerné	Itinéraire(s) ou tronçon(s) concernés	
Rôle en situation de crise	Coordination, appui stratégique, relais d'information	
Référent principal	Personne ou service en charge en priorité	
Contact prioritaire	Téléphone direct (hors standard)	
Contact secondaire	Suppléant ou numéro alternatif	
Disponibilité	Heures ouvrées / astreinte / mobilisation ponctuelle	
Capacité spécifique	Coordination interterritoriale, appui communication, lien réseau	

Collectivités territoriales compétentes

Élément à renseigner	Description attendue	Détails
Type de collectivité	Commune, EPCI, Département, Région	
Périmètre administratif	Territoire traversé par l'itinéraire	
Autorité compétente	Police administrative, voirie, espaces naturels	
Plan existant / documentation	PCS / PICS / autre dispositif	
Référent opérationnel	Service ou cellule à contacter	
Contact prioritaire	Numéro direct ou cellule dédiée	
Articulation attendue	Information, validation, décision, appui	

Services de l'État

Élément à renseigner	Description attendue	Détails
Service concerné	Préfecture, service déconcentré, autre	
Niveau d'intervention	Départemental / zonal	
Dispositif applicable	ORSEC, PPI, autre	
Type de rôle	Coordination des secours, décision réglementaire	
Modalité de contact	Canal officiel ou point d'entrée	
Conditions de sollicitation	Seuils, type d'événement	
Rôle attendu pour l'itinéraire	Validation fermeture, information, coordination	

Partenaires touristiques et socio-économiques

Élément à renseigner	Description attendue	Détails
Type d'acteur	Office de tourisme, hébergeur, loueur, opérateur	
Zone couverte	Commune, secteur, tronçon	
Rôle en situation de crise	Relais d'information, accueil, appui usagers	
Contact prioritaire	Téléphone ou contact direct	
Capacité d'information	Affichage, accueil physique, diffusion orale	
Contraintes spécifiques	Saisonnalité, horaires, capacité limitée	

Autres acteurs de terrain et relais d'information

Élément à renseigner	Description attendue	Détails
Type de relais	Agent, médiateur, bénévole	
Zone d'intervention	Secteur précis de l'itinéraire	
Rôle principal	Information des usagers, sécurisation, orientation	
Modalité de mobilisation	Permanente / occasionnelle	
Contact direct	Téléphone portable	
Moyens disponibles	Véhicule, panneaux, matériel mobile	
Capacité en mode dégradé	Présence terrain sans réseau	



OUTIL 2
Méthode de réception de l'information

Formulaire standardisé de remontée de l'information (fiche alerte)

Contact

Élément	Informations à renseigner
Date de réception	
Heure de réception	
Canal de réception	Appel / SMS / Mail / Terrain / Partenaire / Usager
Personne ou structure ayant signalé	
Coordonnées du contact	
Référent du réseau ayant reçu l'information	

Localisation et nature de l'événement

Élément	Informations à renseigner
Itinéraire concerné	
Tronçon ou secteur précis	
Commune(s) / zone géographique	
Type d'événement	Climatique / environnemental / matériel
Description factuelle (ce qui est observé)	
Heure estimée de début	

Questions clés

Question	Oui	Non	Incertain
La sécurité des usagers est-elle menacée ?	☐	☐	☐
La praticabilité de l'itinéraire est-elle compromise ?	☐	☐	☐
Le phénomène est-il en cours ou évolutif ?	☐	☐	☐
Le périmètre est-il clairement identifié ?	☐	☐	☐
Plusieurs tronçons ou territoires sont-ils concernés ?	☐	☐	☐
Une fermeture ou une déviation est-elle envisagée ?	☐	☐	☐
L'événement peut-il générer une forte attente d'information ou des tensions ?	☐	☐	☐

Actions immédiates lancées

Action	Oui / Non	Observations
Information transmise au niveau supérieur	☐	
Contact avec gestionnaire local / partenaire	☐	
Demande de confirmation terrain	☐	
Mise en vigilance interne	☐	
Préparation d'un message aux usagers (sans diffusion)	☐	

Micro-évaluation rapide du niveau de gravité

Niveau estimé
☐ **Niveau 1** – Vigilance
☐ **Niveau 2** – Alerte locale
☐ **Niveau 3** – Alerte interterritoriale

Rappel : Échelle de gravité du réseau (synthèse)

- **Niveau 1 – Vigilance :** information à suivre, pas de danger immédiat identifié.
- **Niveau 2 – Alerte locale :** risque avéré ou probable sur un tronçon.
- **Niveau 3 – Alerte interterritoriale / réseau :** plusieurs secteurs concernés, coordination renforcée.

OUTIL 3
Main courante de crise

Informations générales

Élément	Informations à renseigner
Itinéraire / secteur concerné	
Type d'événement	Aléa climatique, incident, pollution, autre
Situation initiale (résumé en 5–10 lignes max)	
Date et heure de début de l'événement	
Date et heure d'activation de la cellule de crise	
Niveau de coordination activé	Local / interterritorial / réseau
Responsable de la tenue de la main courante	

Composition de la cellule de crise (à l'instant T)

Nom	Structure / rôle	Mode de participation
		Présentiel / distance

Déroulé des faits

Heure	Fait constaté / information reçue	Source	Décision prise / action lancée	Responsable opérationnel	Échéance / suivi

OUTIL 4
Exemples de messages types à préparer à l'avance



Fermeture d'itinéraire

Objectif : informer clairement, sans ambiguïté, sur l'impossibilité de circuler et éviter toute prise de risque.

Exemple de message type

« En raison de conditions exceptionnelles, le tronçon [nom – points de repère] de l'itinéraire [détails] est fermé à la circulation à compter du [date/heure]. Cette mesure vise à garantir la sécurité des usagers. Aucun contournement sécurisé n'est possible à ce stade. Il est recommandé de reporter votre parcours ou de vous rapprocher des points d'accueil locaux pour organiser une alternative. »

Recommandations sanitaires (canicule, pollution, froid, etc.)

Objectif : réduire les risques sanitaires sans générer de panique ni de comportements excessifs.

Exemple de message type

« En raison de [canicule / pic de pollution / épisode de froid], il est recommandé de limiter les efforts aux heures les plus chaudes/froides, de s'hydrater régulièrement, de privilégier les zones ombragées et de vérifier la disponibilité des points d'eau avant le départ. Les personnes sensibles sont invitées à adapter ou reporter leur itinéraire. »

Déviation ou adaptation du parcours

Objectif : maintenir une continuité d'itinérance lorsque cela est possible, sans exposer les usagers à un danger secondaire.

Exemple de message type

« Le tronçon [nom] de l'itinéraire [détails] est momentanément impraticable. Une déviation temporaire est mise en place via [description simple : routes, villages traversés, distance supplémentaire]. Cette déviation est signalée sur le terrain. Merci de rester vigilant et d'adapter votre progression. »

Mise en sécurité, évacuation, relogement si nécessaire

Objectif : encadrer une situation exceptionnelle avec des consignes claires et immédiatement compréhensibles.

Exemple de message type

« Une situation exceptionnelle nécessite la mise en sécurité des usagers présents sur le secteur [nom] de l'itinéraire [détails]. Merci de suivre les consignes des agents sur place et de rejoindre le point de regroupement indiqué. Des solutions d'hébergement ou de relogement temporaire sont en cours d'organisation. »

OUTIL 5
Canaux communs et usages recommandés

Canal de communication	Type d'information à diffuser	Objectif principal
Sites web des itinéraires	**Information complète et stabilisée :** statut précis des tronçons (ouverts / fermés / déconseillés), périmètre géographique impacté, cartes ou schémas de déviation, recommandations officielles, dates et heures de mise à jour, contact de référence. Le site web constitue la source d'information vérifiée et crédible vers laquelle tous les autres canaux doivent renvoyer.	Référence fiable, traçable et consultable dans le temps
Signalétique sur site (panneaux, barrières, affiches temporaires)	**Informations immédiates et actionnables :** fermeture effective, danger imminent, sens interdit, déviation à suivre, consignes de sécurité simples. Les messages doivent être courts, visibles, compréhensibles sans support numérique.	Protection immédiate des usagers sur le terrain
Réseaux sociaux (gestionnaires d'itinéraires, partenaires)	**Messages courts d'alerte ou de mise à jour :** information synthétique sur la situation, renvoi systématique vers le site de référence, rappels de consignes de sécurité. Pas de détails techniques complexes, ni d'informations non vérifiées.	Rapidité de diffusion et visibilité large
Plateformes et relais touristiques (offices de tourisme, OT, sites territoriaux)	**Informations pratiques orientées usagers :** conséquences sur l'itinérance, solutions alternatives, services disponibles ou indisponibles, recommandations pour adapter son séjour. Ces relais jouent un rôle clé auprès des touristes déjà présents sur le territoire.	Information de proximité et accompagnement des publics
Agents relais et acteurs terrain	**Information contextualisée :** explications complémentaires, orientation physique des usagers, réponse aux questions immédiates, rappel des consignes. Ces informations doivent être cohérentes avec le message officiel.	Gestion humaine des situations dégradées
Médias locaux ou spécialisés (si mobilisés)	**Message validé, factuel et cadré :** situation générale, décisions prises, consignes essentielles. Les médias ne doivent jamais être la première source d'information mais un relais encadré.	Éviter rumeurs et surinterprétations

OUTIL 6
Exemple de plan de communication en cas de situation de crise

Communiqué de presse – événement impactant un itinéraire

Usage

Médias locaux et régionaux, partenaires institutionnels, relais touristiques.

Structure recommandée

- titre factuel indiquant l'événement et le secteur concerné ;
- chapeau précisant la mesure principale (fermeture, déviation, restriction) ;
- corps du message : faits connus, décision prise, consignes aux usagers ;
- paragraphe final : modalités de suivi et canaux d'information.

Exemple de trame



[Sécurité des usagers] - Fermeture temporaire d'un tronçon de l'itinéraire [nom]

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

[Nature de l'événement] – [Nom de l'itinéraire ou du secteur concerné]

Titre : Fermeture temporaire d'un tronçon de l'itinéraire [nom] pour raisons de sécurité

Chapeau

Un événement de type [incendie / canicule / inondation / tempête / autre] affecte actuellement le secteur [zone précise].

Par mesure de sécurité, les gestionnaires d'itinéraires, en lien avec les acteurs locaux, ont décidé de [fermer / restreindre / adapter] l'itinéraire concerné. Des informations régulières seront diffusées.

1. Situation actuelle

Un [événement] a été [signalé / constaté / est en cours] le [date] à [heure approximative] sur le secteur [localisation précise : tronçon, commune, point de repère].

À ce stade, les éléments confirmés sont les suivants :

- [fait 1 confirmé]
- [fait 2 confirmé]
- [éléments encore en cours d'évaluation, si nécessaire]

2. Mesures décidées

Afin de garantir la sécurité des usagers :

- le tronçon [nom / repère] est [fermé / partiellement fermé / déconseillé] ;
- la mesure s'applique à compter de [date / heure] ;
- la durée de la mesure est [indéterminée / estimée à…] et sera réévaluée en fonction de l'évolution de la situation.

3. Consignes à destination des usagers

Il est demandé aux cyclistes et randonneurs de :

- éviter strictement le secteur concerné ;
- ne pas s'engager sur l'itinéraire fermé ;
- respecter la signalisation et les consignes sur place ;
- suivre les canaux officiels pour les mises à jour.

4. Organisation et suivi

Les acteurs concernés assurent un suivi continu de la situation et adaptent les mesures si nécessaire.

La coordination entre les gestionnaires d'itinéraires, les collectivités et les partenaires locaux permet d'ajuster les décisions au plus près des conditions réelles.

5. Information et mises à jour

Les informations officielles seront mises à jour sur :

- site web : [URL] ;
- réseaux sociaux : [comptes officiels] ;
- autres canaux locaux : [le cas échéant].

Conclusion

La priorité reste la sécurité des usagers. L'ensemble des gestionnaires et partenaires de votre itinéraire remercient le public pour sa vigilance et sa compréhension.

Contact presse (si nécessaire)

Nom : […]

Fonction : […]

Téléphone : […]

Email : […]

OUTIL 7
Communication sur les réseaux sociaux



Alerte immédiate

Usage

Information rapide, visibilité maximale, prévention des comportements à risque.

Principes

- message court ;
- information essentielle uniquement ;
- formulation identique entre tous les comptes relais.

Exemple

Information sécurité

Un événement en cours affecte le secteur [zone / tronçon].
L'itinéraire est temporairement fermé par précaution. Merci d'éviter le secteur et de suivre les consignes locales.
Mises à jour à suivre sur [lien].

Mise à jour de situation

Usage

Suivi dans le temps, limitation des rumeurs, maintien de la confiance.

Exemple

Mise à jour – [date / heure]

La situation sur le secteur [zone] est en cours d'évaluation. La fermeture est maintenue à ce stade pour garantir la sécurité des usagers
Une nouvelle information sera diffusée dès que possible sur nos canaux officiels.

Réouverture ou évolution favorable

Usage

Annoncer un retour progressif à la normale sans minimiser les risques résiduels.

Exemple

Information – Réouverture partielle

Le tronçon [nom] est à nouveau praticable sous conditions à compter de [date / heure].
Merci de rester vigilants et de respecter la signalisation en place.
Plus d'informations sur [lien].

OUTIL 8
Les différents RETEX

Le retour d'expérience à chaud

*Dans les **14 jours** suivant la fin de la phase aiguë.*

Objectif

Capturer immédiatement les éléments clés pendant que les faits sont encore frais, avant la dispersion des équipes et la perte d'informations.

Le RETEX à chaud vise avant tout à sécuriser la suite de la gestion et à éviter la reproduction immédiate des erreurs.

Format recommandé

Court, structuré, réalisable en moins d'une heure.

Réunion brève ou échange coordonné (présentiel ou à distance), complété par une fiche de synthèse.

Participants

- gestionnaire(s) du tronçon concerné ;
- référent de coordination du réseau ;
- acteurs directement impliqués dans la gestion ;
- communication.

Questions clés à traiter

- Que s'est-il passé concrètement, dans quel ordre ?
- Quelles décisions ont été prises, et sur quelle base ?
- Qu'est-ce qui a bien fonctionné et doit être conservé ?
- Quelles difficultés immédiates ont été rencontrées ?
- Y a-t-il des points de vigilance pour les jours suivants ?

Livrable

Un rapport RETEX à chaud de quelques pages comprenant :

- une chronologie synthétique ;
- les décisions majeures ;
- les difficultés rencontrées ;
- les points de vigilance à court terme ;
- des premières recommandations d'actions à mettre en place immédiatement.

Ce document alimente la poursuite de la gestion et sert de base au RETEX à froid.

Le retour d'expérience à froid

Dans les 3 à 6 semaines suivant l'événement.

Objectif

Prendre du recul, analyser les mécanismes profonds de la crise et améliorer durablement les pratiques du réseau.

Le RETEX à froid vise l'amélioration continue, pas la justification a posteriori.

Format recommandé

Analyse plus approfondie, multi-acteurs, structurée autour de thématiques plutôt que d'un simple récit chronologique.

Participants

- acteurs de terrain ;
- collectivités concernées ;
- partenaires touristiques impliqués ;
- coordination réseau ;
- le cas échéant, experts techniques.

Questions clés à traiter

Le RETEX à froid doit s'appuyer sur une grille commune, par exemple :

Anticipation et veille

- Les signaux faibles ont-ils été identifiés à temps ?
- Les outils de veille étaient-ils adaptés ?

Alerte et coordination

- L'information est-elle remontée rapidement et correctement ?
- Les rôles étaient-ils clairs entre acteurs ?

Décision et mise en œuvre

- Les décisions ont-elles été prises au bon niveau ?
- Les fermetures ou déviations étaient-elles cohérentes et applicables ?

Communication

- Les messages étaient-ils clairs, cohérents et compris par les usagers ?
- Y a-t-il eu des incompréhensions ou des tensions ?

Impact sur les usagers et le territoire

Quels ont été les impacts de l'événement sur :

- la sécurité ;
- la continuité d'itinérance ;
- l'image ;
- l'activité touristique.

Livrable

Un rapport de RETEX à froid structuré, anonymisé, comprenant :

- une analyse des écarts entre le prévisionnel et le réel ;
- des bonnes pratiques identifiées ;
- des points d'amélioration concrets ;
- des recommandations opérationnelles.

FICHE RÉFLEXE 1

Incendie de végétation

[Nom de l'itinéraire, du territoire] - Usage opérationnel

Objectif de la fiche

Donner des repères clairs et immédiats pour sécuriser les usagers, organiser les premières décisions et structurer l'action collective lors d'un incendie affectant un ou plusieurs tronçons d'itinéraire.

1. Gestion immédiate de la situation

Dans les premières minutes après réception de l'alerte :

- ☐ vérifier que les services de secours (pompiers / 112 / 18) sont bien alertés ;
- ☐ identifier la zone concernée (tronçon précis, sens de propagation, fumée, accès) ;
- ☐ suspendre immédiatement l'accès au tronçon exposé si un doute existe ;
- ☐ éviter toute mise en danger si l'itinéraire est incertain ;
- ☐ empêcher l'engagement de nouveaux usagers vers la zone à risque ;
- ☐ identifier si des usagers peuvent être bloqués ou isolés sur le tronçon.

Principe clé

Le doute bénéficie toujours à la sécurité. **En cas d'incertitude, la fermeture préventive est préférable à une exposition au risque.**

2. Mobilisation des acteurs clés

À mobiliser en priorité, selon le contexte :

- ☐ gestionnaire(s) du tronçon concerné ;
- ☐ collectivité(s) compétente(s) sur le secteur ;
- ☐ acteurs de terrain capables d'intervenir rapidement (agents, partenaires, relais locaux) ;
- ☐ acteurs publics de la sécurité, autorités administratives ;
- ☐ coordination de l'itinéraire.

À informer sans délai :

- ☐ autres territoires ou tronçons potentiellement impactés ;
- ☐ acteurs touristiques situés en amont et en aval de la zone.

L'objectif n'est pas de mobiliser tous les acteurs, mais de créer une chaîne de décision courte et lisible, et de s'assurer que les personnes amenées à être mobilisées sont déjà au courant de la situation.



3. Première communication au grand public

Message socle – à adapter selon les canaux

Alerte incendie

Un incendie est en cours / a été signalé sur le secteur **[zone / tronçon]**.

L'itinéraire est temporairement fermé pour des raisons de sécurité.

Évitez le secteur et suivez les consignes des autorités.

Des informations mises à jour seront diffusées sur **[canaux officiels]**.

Bonnes pratiques

- message court, factuel, sans spéculation ;
- pas de promesse de réouverture ;
- priorité à la protection des personnes ;
- cohérence du message entre tous les acteurs relais et tous les canaux.

4. Organisation de la gestion de la crise

Points à structurer rapidement, dans la première heure :

- ☐ définition claire du périmètre impacté ;
- ☐ décision partagée sur :
- ☐ fermeture totale / partielle ;
- ☐ déviation possible ou non ;
- ☐ coordination des moyens terrain (signalisation, barriérage, information) ;
- ☐ mise en place d'une veille continue de l'évolution du feu.

Si l'événement s'étend ou devient interterritorial : activation d'une coordination renforcée à l'échelle de l'itinéraire.

FICHE RÉFLEXE 2

Tempêtes et vents violents

[Nom de l'itinéraire, du territoire] - Usage opérationnel

Objectif de la fiche

Donner des repères clairs et immédiats pour sécuriser les usagers, prévenir les accidents et organiser les premières décisions lors d'un épisode de tempête ou de vents violents affectant un ou plusieurs tronçons d'itinéraire.

1. Gestion immédiate de la situation

Actions prioritaires à engager sans attendre, dans les premières minutes après réception de l'alerte :

- ☐ vérifier le niveau de vigilance météo en cours ou imminent ;
- ☐ identifier les tronçons exposés (zones boisées, corniches, passerelles, secteurs ouverts au vent) ;
- ☐ suspendre immédiatement l'usage des secteurs présentant un risque de chute d'arbres ou de déséquilibre ;
- ☐ empêcher l'engagement de nouveaux usagers vers les zones exposées ;
- ☐ mettre en place une signalisation temporaire simple aux accès principaux ;
- ☐ identifier si des usagers sont déjà engagés ou susceptibles d'être isolés.

Principe clé

Un tronçon praticable peut devenir dangereux en quelques minutes.
En cas de doute, la fermeture préventive est prioritaire.

2. Mobilisation des acteurs clés

À mobiliser en priorité, selon le contexte :

- ☐ gestionnaire(s) du tronçon concerné ;
- ☐ collectivité(s) compétente(s) sur le secteur ;
- ☐ acteurs de terrain en capacité d'observer ou de sécuriser rapidement ;
- ☐ coordination de l'itinéraire.

À informer sans délai :

- ☐ territoires voisins ou tronçons connexes ;
- ☐ acteurs touristiques situés en amont et en aval.

L'objectif n'est pas de mobiliser tous les acteurs, mais de créer une chaîne de décision courte et lisible, et de s'assurer que les personnes amenées à être mobilisées sont déjà au courant de la situation.



3. Première communication au grand public

Message socle – à adapter selon les canaux

Alerte vents violents

Des vents forts affectent actuellement le secteur **[zone / tronçon]**.

L'itinéraire est temporairement fermé pour des raisons de sécurité.

Évitez le secteur et suivez les consignes locales.

Des mises à jour seront diffusées sur **[canaux officiels]**.

Bonnes pratiques

- message factuel, sans dramatisation ;
- pas de durée annoncée ;
- cohérence du message entre tous les acteurs relais et tous les canaux.

4. Organisation de la gestion de la crise

Points à structurer rapidement, dans la première heure :

- ☐ confirmation de la situation météorologique et de son évolution ;
- ☐ identification précise des zones impactées ;
- ☐ décision claire sur :
- ☐ fermeture totale ou partielle ;
- ☐ réouverture conditionnée à une inspection ;
- ☐ organisation des reconnaissances terrain avant toute remise en service ;
- ☐ veille continue sur l'évolution des conditions météo.

Si l'épisode se prolonge ou s'étend : activation d'une coordination renforcée à l'échelle de l'itinéraire.

FICHE RÉFLEXE 3

Canicules et fortes chaleurs

[Nom de l'itinéraire, du territoire] - Usage opérationnel

Objectif de la fiche

Donner des repères clairs et immédiats pour limiter les risques sanitaires, adapter l'usage des itinéraires et sécuriser les usagers lors d'un épisode de chaleur extrême.

1. Gestion immédiate de la situation

Actions prioritaires à engager sans attendre, dans les premières minutes après réception de l'alerte:

- ☐ vérifier le niveau de vigilance chaleur en cours ou à venir;
- ☐ identifier les tronçons longs, isolés ou pauvres en points d'eau et d'ombre;
- ☐ adapter immédiatement les recommandations d'usage (horaires, pauses, parcours);
- ☐ alerter les acteurs d'accueil et de services situés le long de l'itinéraire;
- ☐ surveiller les remontées terrain (malaises, abandons, appels à l'aide);
- ☐ envisager des restrictions d'usage si la sécurité ne peut être garantie.

Principe clé

La chaleur est un danger progressif mais potentiellement vital, en particulier pour les usagers en itinérance.

2. Mobilisation des acteurs clés

À mobiliser en priorité, selon le contexte:

- ☐ gestionnaire(s) des itinéraires concernés;
- ☐ acteurs touristiques et hébergeurs;
- ☐ services ou relais capables de diffuser l'information rapidement;
- ☐ coordination du comité d'itinéraire.

À informer sans délai:

- ☐ territoires voisins susceptibles de recevoir des flux reportés;
- ☐ structures d'accueil exposées à une surcharge.

L'objectif n'est pas de mobiliser tous les acteurs, mais de créer une chaîne de décision courte et lisible, et de s'assurer que les personnes amenées à être mobilisées sont déjà au courant de la situation.



3. Première communication au grand public

Message socle – à adapter selon les canaux

Alerte fortes chaleurs

Des températures très élevées sont attendues / en cours sur le secteur **[zone]**.

Adaptez vos parcours, évitez les heures les plus chaudes et hydratez-vous régulièrement.

Certains services peuvent être temporairement limités.

Suivez les informations sur **[canaux officiels]**.

Bonnes pratiques

- message de prévention clair ;
- responsabilisation des usagers ;
- mise à jour régulière si l'épisode se prolonge.

4. Organisation de la gestion de la crise

Points à structurer rapidement, dans la première heure :

- ☐ suivi de la durée et de l'intensité de l'épisode ;
- ☐ observation des impacts réels sur les usagers ;
- ☐ ajustement des recommandations ou restrictions ;
- ☐ anticipation des effets cumulés sur plusieurs jours ;
- ☐ coordination avec les acteurs locaux pour l'accueil et l'information.

Si l'épisode devient durable ou critique : activation d'une coordination renforcée à l'échelle de l'itinéraire.

FICHE RÉFLEXE 4

Inondations, crues et éboulements

[Nom de l'itinéraire, du territoire] - Usage opérationnel

Objectif de la fiche

Donner des repères clairs et immédiats pour sécuriser les usagers, empêcher toute exposition au danger et organiser les premières décisions lors d'une inondation, d'une crue ou d'un mouvement de terrain affectant un itinéraire.

1. Gestion immédiate de la situation

Actions prioritaires à engager sans attendre, dans les premières minutes après réception de l'alerte:

- ☐ vérifier les informations disponibles (hydrologie, météo, signalement terrain);
- ☐ identifier précisément les zones exposées (berges, vallées encaissées, falaises, talus);
- ☐ fermer immédiatement les tronçons menacés ou instables;
- ☐ interdire tout franchissement de zone inondée ou affaissée;
- ☐ empêcher l'engagement de nouveaux usagers vers la zone;
- ☐ identifier les usagers potentiellement bloqués ou isolés.

Principe clé

L'eau et les mouvements de terrain sont des dangers rapides et souvent invisibles. **Aucun passage ne doit être laissé ouvert par défaut.**

2. Mobilisation des acteurs clés

À mobiliser en priorité, selon le contexte:

- ☐ gestionnaire(s) du tronçon concerné;
- ☐ collectivité(s) compétente(s);
- ☐ services ou acteurs capables d'évaluer la stabilité du terrain;
- ☐ coordination de l'itinéraire.

À informer sans délai:

- ☐ territoires en amont et en aval;
- ☐ acteurs touristiques accueillant des publics itinérants.

L'objectif n'est pas de mobiliser tous les acteurs, mais de créer une chaîne de décision courte et lisible, et de s'assurer que les personnes amenées à être mobilisées sont déjà au courant de la situation.



3. Première communication au grand public

Message socle – à adapter selon les canaux

Alerte sécurité

Des inondations / instabilités de terrain rendent le secteur **[zone / tronçon]** dangereux.

L'itinéraire est temporairement fermé.

Ne tentez pas de passage et suivez les consignes locales.

Des mises à jour seront diffusées sur **[canaux officiels]**.

Bonnes pratiques

- message ferme et sans ambiguïté ;
- aucune incitation à l'autonomie risquée ;
- cohérence du message entre tous les acteurs relais et tous les canaux.

4. Organisation de la gestion de la crise

Points à structurer rapidement, dans la première heure :

- ☐ confirmation de l'évolution du phénomène ;
- ☐ délimitation précise du périmètre impacté ;
- ☐ évaluation de l'accessibilité pour les secours ;
- ☐ décision sur la durée prévisible de fermeture ;
- ☐ anticipation des inspections et travaux nécessaires.

Si l'événement s'étend ou concerne plusieurs territoires : activation d'une coordination renforcée à l'échelle de l'itinéraire.

Remerciements

Le Réseau vélo et marche tient à remercier toutes les personnes ayant participé aux ateliers participatifs de la Conférence Nationale du Tourisme à vélo 2025, ainsi qu'à l'atelier des Rencontres du Réseau vélo et marche 2025. Des remerciements sont également adressés aux personnes qui ont consacré du temps pour un rendez-vous avec le Cabinet Element :

ANDRIEU Sabine - Directrice de la Coordination Mutualisée des Véloroutes La Vélodyssée & La Scandibérique.
Le présent guide s'inscrit en articulation avec les travaux conduits sur La Vélodyssée.

ARABI-ONNELA Marika - Grands Sites de France

ARNAUD Pascal - Parc nature régional du Pilat

BAHOLET Sébastien - Département de la Nièvre

BOUCHET Cédric - Office national des forêts

CORNET Fanny - Agence de Développement Touristique des Ardennes

DUREY Christelle - Charentes Tourisme

EISELE Baptiste - Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités

FONTENEAU Élodie - Hérault Tourisme

FUSALBA Thierry - Agence 4C

GAUTHEROT Valentine - Syndicat du Pays Dunois

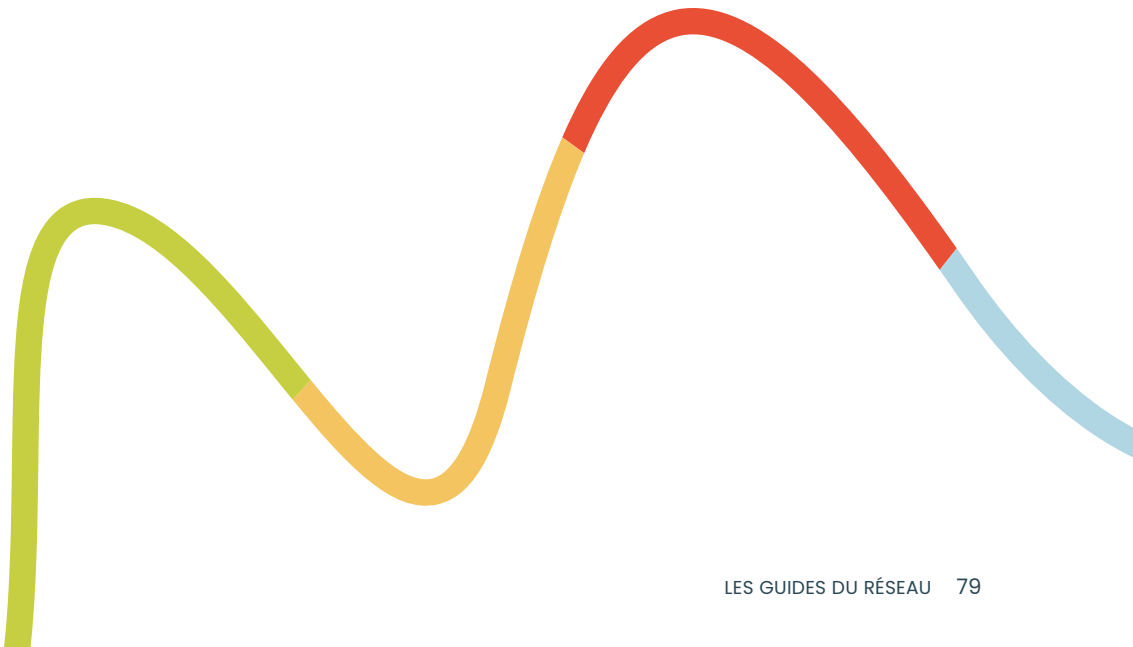
MODENA Alexandre - Département de l'Eure

POTTIER Grégory - Sarthe Tourisme

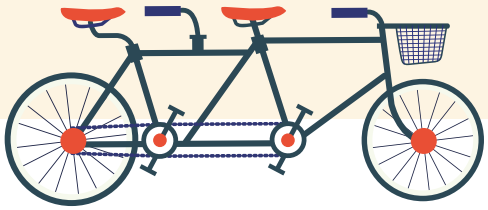
REBUFFET Julien - Syndicat national des moniteurs cyclistes français

TRICOT Camille - Office national des forêts

VOLDOIRE Thomas - Direction générale des entreprises



QUI SOMMES-NOUS ?



Le Réseau vélo et marche, regroupe près de **450 collectivités engagées pour les mobilités actives.** Ce réseau unique de collectivités œuvre à faire de la marche et du vélo une priorité des politiques publiques et une évidence dans le quotidien des Français. Il **fédère et outille des collectivités de toute taille**, de la commune à la région et porte leur voix nationalement. Le Réseau vélo et marche **anime également un club transpartisan d'élus parlementaires pour intégrer les mobilités actives dans une politique nationale** ambitieuse.

Crédits :

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale du tourisme à vélo et fait l'objet d'un soutien de l'Agence de la transition écologique (ADEME) via le programme **« Développer le Vélotourisme »**.

Bureau d'études : Cabinet Element, Nathalie Maroun

Conception graphique : Pirate, l'atelier graphique

Date de publication : Novembre 2026

réseau vélo et marche

Collectivités engagées pour les mobilités actives

Soutenu par :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE